

RAPPORT SUR
L'INVESTISSEMENT
RESPONSABLE
2016



Prise en compte des facteurs
extrafinanciers dans la gestion
des actifs et contribution
à la transition écologique
et énergétique en conformité
avec l'article 173-VI de la Loi TECV

Résumé

Des investissements qui changent la donne

N°1 de l'assurance de personnes en France, 4e en Europe et 5e au Brésil, CNP Assurances assure et protège l'avenir de millions de personnes, notamment en valorisant leur épargne/retraite placée en assurance vie.

Forte de ses valeurs et de son origine publique, CNP Assurances s'est engagée, il y a dix ans, dans une démarche d'investisseur responsable. Elle couvre tous les compartiments d'actifs : les OPCVM, les actions et obligations, les infrastructures et le private equity, l'immobilier et les forêts. A fin 2016, 81% de ses actifs, soit près de 256 Md€, sont gérés en intégrant des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon des modalités adaptées à chaque compartiment d'actifs.

Aujourd'hui, CNP Assurances a décidé d'axer en sus sa gestion d'actifs sur la lutte contre le changement climatique, convaincue qu'un problème environnemental à grande échelle générerait un risque financier à la mesure. Elle fait partie des très rares assureurs dans le monde à avoir publié des objectifs chiffrés en la matière à l'horizon 2020 : réduire de 20% la consommation d'énergie du patrimoine immobilier et de 20% l'empreinte carbone sur les actions cotées détenues en direct, exclusion de ses portefeuilles les entreprises fortement engagées dans le charbon et doubler le financement de projets verts pour atteindre 1,6 Md€ (un objectif d'ores et déjà dépassé et rehaussé à 3 Md€ d'ici fin 2018).

En pratique (et en fiches détaillées ci-après)

CNP Assurances **exclut** : les pays à risque au regard de la démocratie ou de la corruption et les paradis fiscaux, les entreprises produisant des mines antipersonnel et des bombes sous-munition, ou ne respectant pas les principes fondamentaux du Pacte Mondial de l'ONU.

Les entreprises du portefeuille **actions** sont passées au crible des critères ESG, en particulier sur le volet environnemental. CNP Assurances les accompagne vers une économie décarbonée à travers un dialogue responsable. Chaque **rénovation immobilière** inclut des travaux d'efficacité énergétique. Toutes les **forêts** sont certifiées. Les **investissements "verts"** financent directement la transition énergétique et écologique (TEE) par exemple les énergies renouvelables ou le transport ferroviaire de marchandises.

La qualité de la démarche est reconnue par les agences extra-financières : Oekom (1^{ère} sur 128 entreprises internationales de l'assurance), MSCI (AAA), Sustainalytics (5^e assureur sur 94 pour le secteur assurance monde) et Vigéo (6^e sur 42 assureurs européens).

> [VOIR LE PORTEFEUILLE D'UN COUP D'ŒIL](#)

Sommaire

Introduction	3
I. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET LA GESTION DES RISQUES DE CNP ASSURANCES : DESCRIPTION GENERALE	6
I.1. Une démarche fondée sur des engagements nationaux et internationaux majeurs	7
I.2. La gouvernance de la stratégie d'investissement responsable	8
I.3. Informer les assurés des actions engagées	11
I.4. Des modes de prise en compte des critères extra-financiers adaptés à chaque compartiment d'actif	12
I.5. Politique de gestion des risques : procédures d'identification, description générale et exposition	20
II. SELECTION ESG ET ACCOMPAGNEMENT DE LA TEE : DESCRIPTION DETAILLEE PAR TYPE D'ACTIFS FINANCIERS	22
II.1. ACTIONS COTEES DETENUES EN DIRECT	23
Les actifs financiers concernés	23
Modalités de prise en compte des critères ESG	23
La contribution à la transition écologique et énergétique	27
II.2. IMMOBILIER	31
Les actifs financiers concernés	31
Modalités de prise en compte des critères ESG	31
Contribution à la transition écologique et énergétique	36
II.3. FORET	40
Les actifs financiers concernés	40
Modalité de prise en compte des critères ESG	40
Contribution à la transition écologique et énergétique	43
II.4. EXCLUSION ESG/CLIMAT	47
Les actifs financiers concernés	47
Modalité de prise en compte des critères ESG	47
Contribution à la transition écologique et énergétique	49
III. FINANCEMENT DE LA TEE, LES INVESTISSEMENTS VERTS	52
III.1. Investissements de CNP Assurances en faveur la TEE	53
III.2. Comparaison par rapport à la cible 2°C	54

Introduction

CNP Assurances, investisseur responsable : des engagements ambitieux en faveur du climat fondés sur une politique ESG mature.

CNP Assurances est le leader de l'assurance de personnes en France. Son développement international place le Groupe à la 4^{ème} place des assureurs de personnes européens (hors santé) et Caixa Seguradora occupe la 5^{ème} place au Brésil. Au total le Groupe assure dans le monde 35 millions de personnes en prévoyance/protection et 14 en épargne/retraite.

Forte de sa longue expérience et de valeurs partagées avec ses grands actionnaires, l'Etat, la Caisse des dépôts, la Poste et BPCE, et partenaires distributeurs, CNP Assurances a mis en place depuis maintenant dix ans une démarche de développement durable. Dès le départ, celle-ci a concerné la stratégie d'investissement, au cœur de sa **responsabilité fiduciaire** vis-à-vis des assurés et de sa mission d'investisseur majeur dans **l'économie réelle**.

CNP Assurances n'intervenant pas dans l'assurance dommage, ce n'est en effet pas par ses indemnisations ou des actions de prévention qu'elle influence le climat mais essentiellement à travers sa gestion d'actifs.

Parmi les investisseurs institutionnels et même les assureurs, CNP Assurances occupe une place originale :

Spécialisée dans l'assurance de personnes, avec une part prépondérante de son chiffre d'affaires sur le segment Epargne Retraite, CNP Assurances s'engage sur des horizons très longs, mais avec deux obligations : liquidité en cas de sinistre ou rachat et rentabilité annuelle pour rémunérer les encours.

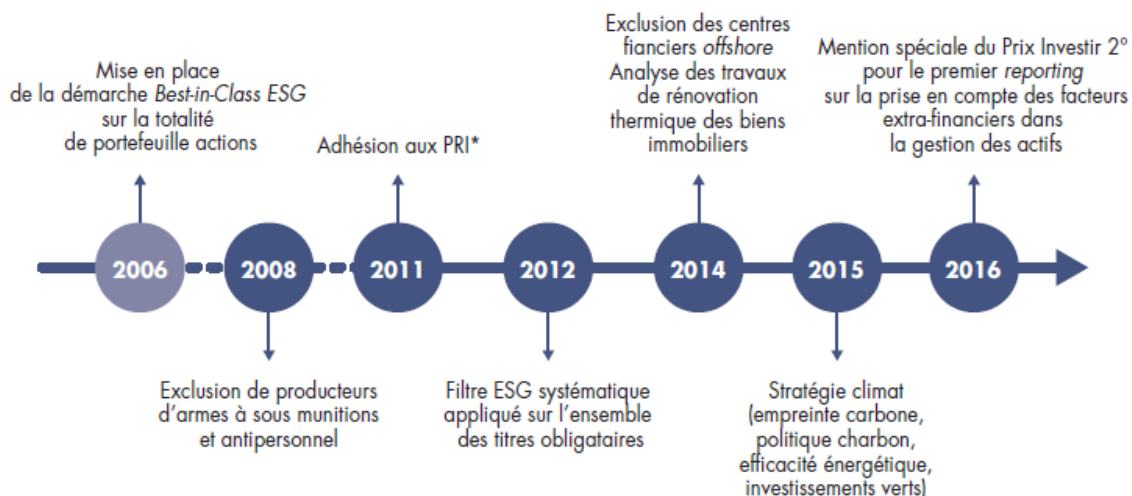
Dans le cadre de son modèle d'affaires, CNP Assurances n'a pas de société de gestion captive. La stratégie de placement est définie en interne et les opérations déléguées à des sociétés de gestion, principalement celles de ses deux grands partenaires distributeurs : Natixis AM et La Banque Postale AM. CNP Assurances ne gère aucun actif pour compte de tiers.

Dans ce contexte, sa stratégie d'investissement présente deux spécificités : d'une part, une part très importante (75%) des encours est investie en direct et non via des fonds. D'autre part, l'horizon de détention est en moyenne de 7 ans pour les actions et une dizaine d'années pour les obligations, qui sont en général gardées à maturité. De ce fait, le profil du portefeuille a un fort biais historique qui empêche une gestion purement indicielle.

Convaincue que la prise en compte des facteurs extra-financiers améliore le couple rendement/risque sur le long terme, CNP Assurances a défini une stratégie d'investisseur responsable, non pas seulement sur la « niche » des OPCVM, mais sur tous les compartiments d'actifs. A fin 2016, ce sont ainsi 81% de ses actifs et de ceux de ses filiales françaises, soit près de 256 Md€, qui sont gérés en intégrant des critères ESG.

Le graphique suivant illustre le déploiement de la démarche au fil des ans, selon des modalités adaptées à la nature propre de chaque compartiment d'actifs.

CHRONOLOGIE DE L'ÉVOLUTION DE LA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE DE CNP ASSURANCES



* PRI : Principes pour l'investissement responsable de l'ONU

Grâce à cette action dans la durée, les notations ESG des portefeuilles Actions et Obligations corporate de CNP Assurances sont meilleures que celles des indices de place de référence.

C'est donc sur un socle solide du point de vue extra-financier que CNP Assurances a pu prendre des engagements ambitieux en 2015 en faveur du climat.

La démarche assure une vigilance particulière sur le risque du changement climatique. Cette situation est conforme aux engagements pris en adhérant au Pacte Mondial de l'ONU dont le respect de l'environnement est l'un des quatre piliers, ainsi qu'à la charte développement durable de la Fédération française de l'Assurance et aux principes pour l'investissement responsable (PRI). En pratique dans la gestion d'actifs corporate, le poids du volet environnemental du filtre ESG reflète le niveau de matérialité dans chaque secteur d'activité, en particulier ceux liés à l'énergie. En outre depuis 2007 chaque rénovation immobilière est l'occasion de réaliser des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Dans le cadre de son engagement actionnarial, CNP Assurances rappelle également aux dirigeants l'importance qu'elle accorde à ces questions. Actionnaire de long terme, elle entend accompagner la réorientation des entreprises vers une économie décarbonnée et privilégie pour cela le dialogue responsable avec les acteurs majeurs de son portefeuille.

Plus spécifiquement, CNP Assurances s'est engagée sur les principaux piliers de la lutte contre le changement climatique lors du Climate finance day du 22 mai 2015 dont elle était Golden sponsor et du Colloque Novethic de novembre 2015 : l'efficacité énergétique des bâtiments, le soutien aux entreprises engagées dans une trajectoire de décarbonation et le financement de projets « verts ».

- réduire de 20% l'empreinte carbone sur les actions cotées détenues en direct d'ici 2020, soit un portefeuille de 12 Md€
- doubler les investissements verts entre 2015 et 2017 pour atteindre 1,6 Md€.
- réduire de 20% la consommation d'énergie du patrimoine immobilier entre 2006 et 2020, soit un portefeuille de plus de 12 Md€
- Exclure de ses portefeuilles les entreprises fortement engagées dans le charbon thermique (>1/4 de leur chiffre d'affaires)

CNP Assurances fait ainsi partie des très rares assureurs dans le monde à avoir publié des objectifs chiffrés de décarbonation de son portefeuille (cf Etude Novethic- PRI- Montreal Pledge. Septembre 2016).

Consciente que ces indicateurs sont insuffisants pour identifier tous les promoteurs de la transition énergétique, elle s'attache également à suivre les émissions de CO2 évitées. Fidèle à ses pratiques d'investisseur de long terme, elle a précisé qu'elle privilégierait le dialogue avec les principaux émetteurs.

La qualité de cette démarche est reconnue par les agences extra-financières : Oekom 1ère sur 128 entreprises internationales du secteur de l'assurance, MSCI lui a accordé la note AAA, Sustainalytics la classe 5^{ème} sur 94 sur le secteur assurance monde et Vigéo 6ème sur 42 assureurs européens.

La démarche a vocation à s'étendre, et à s'enrichir au vu des avancées méthodologiques qui ne manqueront pas d'apparaître sur la place.

Des objectifs climat de CNP Assurances à l'horizon 2020 : un point d'étape très satisfaisant à fin 2016

Objectif	Taux d'atteinte de l'objectif fin 2016
Réduction de 20% de l'empreinte carbone sur les actions cotées détenues en direct entre 2014 et 2020	70%
Doublement des investissements verts entre 2015 et 2017 pour atteindre 1,6 Md€.	117%
Réduire de 20% la consommation d'énergie du patrimoine immobilier entre 2006 et 2020.	68%
Interdire la détention d'entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique	100%

I. PRISE EN COMPTE DES CRITERES
ESG DANS LA POLITIQUE
D'INVESTISSEMENT ET LA GESTION DES
RISQUES DE CNP ASSURANCES :
DESCRIPTION GENERALE

Périmètre

Les données communiquées sont arrêtées au 31/12/2016.

Le rapport concerne l'ensemble des actifs de CNP Assurances et ses filiales françaises : Previposte, CNP Caution, CNP International, Ecureuil Vie Développement et I.T.V. Les actifs de MFPrévoyance font l'objet d'une partie spécifique.

I.1. Une démarche fondée sur des engagements nationaux et internationaux majeurs

2003/ Le rôle moteur de l'adhésion au Pacte Mondial



Depuis toujours, le groupe CNP Assurances respecte les droits de l'homme et du citoyen tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et plus spécifiquement les principes de l'Organisation Internationale du Travail et la réglementation du travail propre à chaque pays. En adhérant au Pacte Mondial, CNP Assurances a conforté son engagement à respecter ces valeurs fondamentales, ainsi qu'à lutter contre la corruption et à protéger l'environnement.

2009/ Un engagement relayé dans le secteur de l'assurance



CNP Assurances a pris une part active au lancement de la Charte développement durable de l'Association Française de l'Assurance (lien internet <http://www.ffa-assurance.fr/content/la-charte-developpement-durable>), une des premières pour une branche professionnelle. Elle s'y est engagée sur les enjeux majeurs de responsabilité sociale de l'activité d'assurance : participer à la réduction des vulnérabilités sociales, contribuer à la lutte contre le changement climatique, accompagner le développement économique et favoriser la politique d'investissement responsable.

2011/ Un engagement renforcé dans le métier d'investisseur

Signatory of:



L'adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies est une nouvelle étape dans son engagement d'investisseur responsable, marquée par des bilans annuels des avancées réalisées (voir rapports publics de CNP Assurances sur le site des PRI : <https://www.unpri.org/organisation/cnp-assurances-145874>).

2015/ Des engagements ambitieux en faveur de la transition énergétique et écologique



Signataire du Montreal Carbon Pledge, CNP Assurances a publié l'empreinte carbone de son portefeuille financier actions cotées détenues en direct en décembre 2015. De plus, elle s'est engagée publiquement à la réduire de 20 % d'ici 2020. Des engagements ambitieux concernent également son portefeuille immobilier, et les actifs «charbon».

Autres adhésions à des chartes et initiatives

La Directrice du développement durable de CNP Assurances préside la commission dédiée de la Fédération Française de l'Assurance (FFA). A ce titre, CNP Assurances a participé activement à l'élaboration des déclarations des acteurs de la place financière de Paris sur le changement climatique des Climate finance day de mai 2015 et juillet 2016. (<http://www.ffa-assurance.fr/content/afa-est-signataire-de-la-declaration-des-acteurs-de-la-place-financiere-de-paris-sur-le>).

CNP Assurances s'est fortement mobilisé dans le groupe de travail de place pour l'élaboration du Guide du reporting relatif à l'article 173 de la loi sur la transition énergétique et à son décret d'application diffusé par la Fédération française de l'Assurance en juillet 2016.

CNP Assurances est également signataire de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires lancée par le plan bâtiment durable en 2013. (<http://www.planbatimentdurable.fr/charte-pour-l-efficacite-energetique-des-batiments-r204.html>).

Enfin, CNP Assurances a été à l'initiative, fin 2015, d'un fonds infrastructure long terme dédié à la transition écologique et énergétique avec la société de gestion Méridiam, ouvert à tous les investisseurs institutionnels désireux d'y contribuer. Il vise des projets de développement locaux et innovants dans le domaine de l'efficacité énergétique, réseaux de chaleur et d'électricité, valorisation énergétique des déchets...

I.2. La gouvernance de la stratégie d'investissement responsable

Les principes d'actions sont définis dans une charte, validée par tous les acteurs concernés, ci-après :

Article 1 : Dans son métier d'investisseur CNP Assurances s'appuie sur ses valeurs.

Principes :

- Sécuriser les engagements pris envers les assurés notamment offrir une performance optimisée et lissée dans le temps.
- Etre un investisseur de long terme et un actionnaire responsable.
- Contribuer au développement de l'économie en apportant aux acteurs, publics et privés de tous les secteurs d'activité, la stabilité nécessaire à leurs projets de croissance.

Déclinaison :

- Les actifs étant adossés à des engagements de long terme, CNP Assurances détient les actions dans une perspective de long terme et conserve les obligations le plus souvent jusqu'à maturité, tout en maintenant une gestion active assurant ses engagements annuels envers ses assurés.
- Actionnaire responsable, CNP Assurances vote dans les assemblées générales des sociétés cotées dans lesquelles elle a investi. Elle s'assure du respect des droits des actionnaires minoritaires dans l'accompagnement du développement à long terme de l'entreprise.
- CNP Assurances n'exclut pas de secteur économique mais les activités et les modes de production contraires à ses valeurs.
- CNP Assurances soutient le développement des actifs thématiques dans les domaines favorables à l'environnement et à l'intégration sociale.

Article 2 : CNP Assurances intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion de ses actifs.

Convaincue que la prise en compte des critères ESG dans l'évaluation d'un placement contribue à la création de valeur et optimise le couple rendement/risque dans le temps, CNP Assurances a déployé progressivement depuis une dizaine d'années une stratégie d'investisseur responsable sur l'ensemble de ses actifs. Cette orientation de gestion reflète ses engagements auprès du Pacte Mondial, de la charte Développement Durable de la FFA, des PRI et de la déclaration de Kyoto de l'Association de Genève.

Principes :

Par cette charte, CNP Assurances définit et partage les 4 principes qui guident la prise en compte de ces critères sur ses actifs financiers selon des modalités adaptées à chaque compartiment d'actifs :

1. Respecter les droits de l'homme et du citoyen tels que définis dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme,
2. Respecter les principes de l'OIT, notamment le respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective, l'élimination du travail forcé et du travail des enfants et des discriminations,
3. Favoriser la protection de l'environnement, la transition énergétique et écologique, les initiatives visant à réduire les changements climatiques ou à s'y adapter,
4. Contribuer à la lutte contre la corruption.

Outre le respect de la réglementation nationale, CNP Assurances applique les conventions internationales signées par la France. Ainsi au titre des conventions d'Ottawa et d'Oslo, CNP Assurances exclut de ses portefeuilles les producteurs de bombes à sous munitions et de mines antipersonnel.

Elle exclut par ailleurs de ses investissements la spéculation sur les matières premières agricoles.

Déclinaison :

- CNP Assurances considère qu'il y a intégration ESG sur une catégorie d'actifs dès lors que tous les titres de cette catégorie sont filtrés sur au moins 1 de ces 4 principes tout en s'assurant d'une sécurité minimale sur les 3 autres.
- La méthodologie appliquée équilibre les 3 piliers Environnement, Social et Gouvernance, avec une attention particulière sur la gouvernance qui conditionne sur le long terme la qualité de l'engagement.
- CNP Assurances promeut les fonds ISR auprès des assurés, avec ses partenaires distributeurs.
- CNP Assurances soutient la recherche dans ce domaine.

Article 3 : CNP Assurances mobilise les équipes internes pour déployer l'investissement responsable dans son activité

Principes :

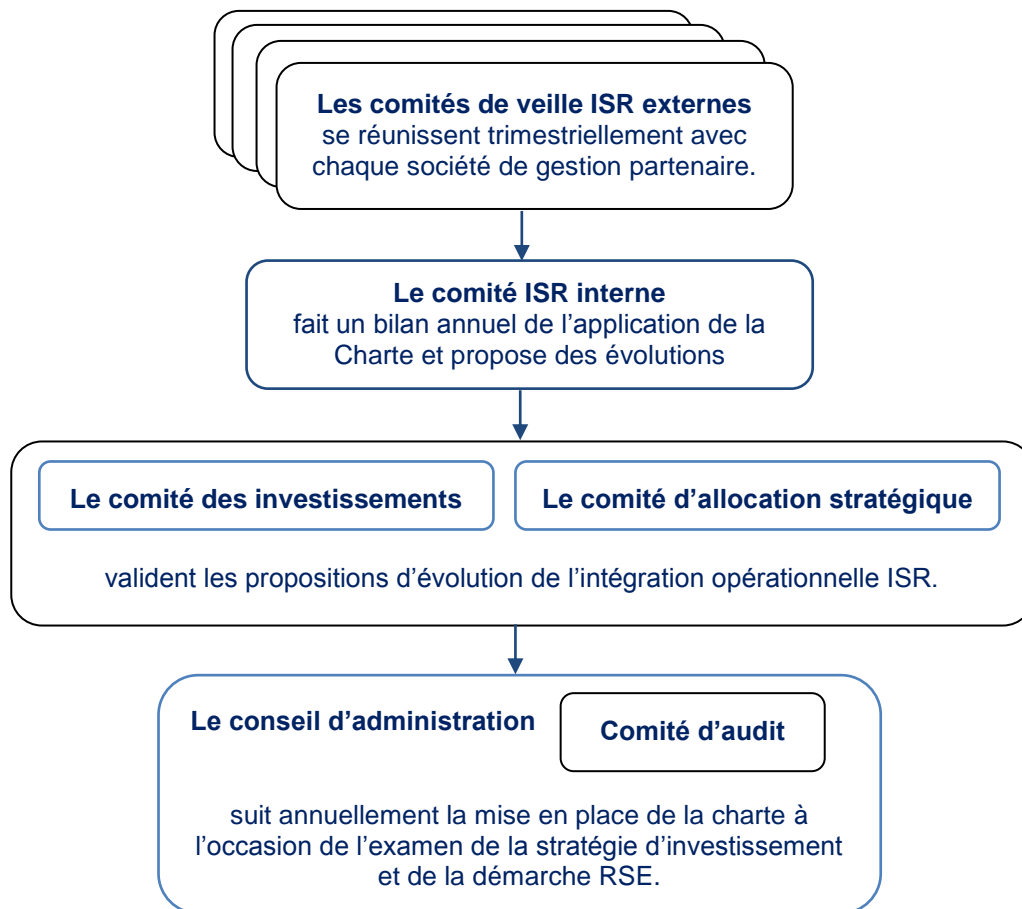
La stratégie d'investissement responsable est définie et pilotée au sein de la stratégie de placement validée par la Direction générale et le Conseil d'Administration.

CNP assurances s'engage à :

- traduire les articles 1 et 2 de façon opérationnelle en se donnant les moyens humains et financiers nécessaires.
- communiquer publiquement et annuellement sur les démarches mises en place et leur évolution.

Déclinaison :

Pour ce faire, l'ensemble des acteurs s'engage sous l'impulsion de la Direction générale.



1.3. Informer les assurés des actions engagées

Les assurés peuvent manifester explicitement leur volonté de lutter contre le changement climatique via leur épargne en choisissant des « unités de compte » orientées ISR et Climat. CNP Assurances s'est attachée à ce que de telles unités de compte (UC) soient à leur disposition dans tous les grands contrats. Cet engagement rejoint celui de nos deux grands partenaires distributeurs – La Banque Postale et BPCE - dont les sociétés de gestion structurent de tels fonds. De son côté, le réseau propre de CNP Assurances – AMETIS - propose une UC thématique « CNP Développement Durable » depuis 2007.

En dehors des unités de compte qui représentent un encours total de 29Mrd€, la compagnie d'assurance définit la stratégie de placement sur 285 Mrd€. Consciente de sa responsabilité fiduciaire, CNP Assurances a développé une stratégie d'investissement responsable sur l'ensemble de ses actifs.

Pour informer ses assurés de l'intégration de critères ESG dans la gestion financière, CNP assurances a choisi de l'indiquer dans les bulletins de situation annuelle. Ainsi tous les ans depuis 2011, plus de 19 millions de courriers adressés aux assurés (papier/ mail ou en ligne) mentionnent son adhésion au Pacte Mondial et sa stratégie d'investisseur responsable avec le lien du site « cnp.fr » pour plus de détails.

La démarche ESG/climat de CNP Assurances est également largement expliquée dans le Bilan RSE, publié chaque année depuis 2010 et disponible sur le site de l'entreprise. Par ailleurs, le site web cnp.fr consacre une page à cette démarche et contient de nombreuses actualités et communiqués de presse sur ce sujet : <http://www.cnp.fr/Nos-engagements/Pour-une-economie-durable/Investir-responsable>

Pour compléter ces informations et les rendre accessibles au plus grand nombre, depuis plusieurs années, CNP Assurances édite une plaquette de quelques pages reprenant l'essentiel de la démarche RSE, au sein de laquelle une large part est consacrée à l'investissement responsable. A titre d'exemple, reprenons un extrait de l'édition 2016 qui fait un focus sur les engagements Climat.

Q. Peut-on changer la donne avec une gestion d'actifs responsable ?

R. CNP Assurances le croit. Elle s'attache à donner du sens à son rôle d'intermédiaire financier en assurant la cohérence de son portefeuille avec ses valeurs.

Avec plus de 300 milliards d'euros investis dans tous les secteurs, CNP Assurances joue un rôle majeur dans le financement de l'économie réelle. Investisseur responsable, CNP Assurances mène depuis dix ans une stratégie déterminée de sélection de ses investissements à l'aune de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), étendue progressivement à tous les compartiments d'actifs. Aujourd'hui, 81% de ses investissements sont analysés et choisis sur ces critères. En 2015, année de la COP21 en France, CNP Assurances a choisi de renforcer sa lutte contre le changement climatique, convaincue qu'elle contribue au développement durable tout en sécurisant la rentabilité de ses investissements sur le long terme.

Signataire du *Montréal Carbon Pledge*, CNP Assurances s'attelle à mesurer et publier l'empreinte carbone de son portefeuille financier, en commençant dès 2015 par les actions cotées détenues en direct. Leur empreinte est estimée à 0,44 t_{eq}CO₂ par milliard d'euros investi. CNP Assurances s'engage à la réduire en priorisant le dialogue avec les entreprises dont elle est actionnaire.

À fin 2015, elle ne détient plus aucune position directe dans des titres cotés de sociétés dont plus de 25% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique.

Pour entraîner les clients dans ce cycle vertueux, CNP Assurances propose des supports ISR dans les principaux contrats d'épargne en unités de compte. À fin 2015, grâce à la promotion active de ses partenaires, les fonds ISR de ces contrats représentent 543 millions d'euros d'encours, en progression de 6% par rapport à 2014.

1er

PROPRIÉTAIRE FORESTIER PRIVÉ EN FRANCE AVEC 54 000 HA, CAPTEUR NATUREL SIGNIFICATIF DE CO₂



81% des actifs financiers de CNP Assurances passés au filtre de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à fin 2015

OBJECTIFS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



-20% de réduction de l'empreinte carbone des actions cotées détenues en direct à horizon 2020



1,6 Mtd€ d'investissements verts à fin 2017, soit le double de 2015



4 #conversations autour de notre engagement 2016 5

La plaquette est disponible à l'adresse suivante :

http://www.cnp.fr/content/download/3776/89520/version/1/file/2016_CNP%20Assurances_Essentiel%20RSE%202016_FR_MEL.pdf

I.4. Des modes de prise en compte des critères extra-financiers adaptés à chaque compartiment d'actif

La première responsabilité du groupe CNP Assurances en matière financière est de sécuriser les engagements pris envers les assurés, la seconde de leur offrir une performance optimisée et lissée dans le temps. Convaincue que les facteurs extra-financiers optimisent le couple rendement/risque sur le long terme, CNP Assurances a déployé depuis de nombreuses années une stratégie d'investisseur responsable pour la majorité de ses actifs et ceux de ses filiales françaises. Mais cette orientation ne peut être déclinée de manière identique sur des actions, des obligations ou des actifs immobiliers, des titres corporate ou souverains, des détentions en direct ou des parts dans des fonds.

Le graphique suivant résume les modalités de mise en œuvre de la démarche et les encours correspondants.

Schéma de synthèse de la stratégie d'investissement responsable

81%
DES INVESTISSEMENTS
AVEC FILTRE ESG

OBLIGATIONS D'ENTREPRISES PRIVÉES

- Notations ESG trimestrielles des portefeuilles
- Exclusion ou limitation de l'univers d'investissement sur les principes du Pacte Mondial
- Politique charbon et pays sensibles
- Obligations vertes **902 M€**

OBLIGATIONS DU SECTEUR PUBLIC ET PARAPUBLIC

- Exclusion des pays sensibles :
 - non démocratiques, à faible degré de liberté selon les indices de Freedom House
 - Ou jugés corrompus par Transparency International
 - Paradis fiscaux, LCB/FT

FORÊTS

- **1^{er}** propriétaire privé de France avec **54 077** hectares de forêts à fin 2016
- Gestion durable certifiée ISO 9001 et PEFC dès 2003, assurée par la Société forestière, filiale à 50 %
- Objectifs : sécurité, biodiversité, anticipation du changement climatique

OPCVM DÉDIÉS ET ISR

- OPCVM dédiés :
 - exclusion ou limitation de l'univers d'investissement sur les principes du Pacte Mondial
 - politique charbon et pays sensibles
- OPCVM non dédiés :
 - **10%** des encours sont des supports ISR ou thématique, adossés aux contrats d'assurances en euros : encours de **2,8 Md€**

INFRASTRUCTURES ET PRIVATE EQUITY

- Depuis 2010, notation ESG des fonds *private equity* dans les *due diligences*
- *Reporting* ESG demandé aux fonds Infrastructures
- CNP Assurances investi dans des fonds de *private equity* finançant des petites entreprises connaissant des difficultés d'accès aux fonds propres et des fonds infrastructures liées aux énergies renouvelables, traitement des eaux et des déchets, soit un encours total de **970 M€**

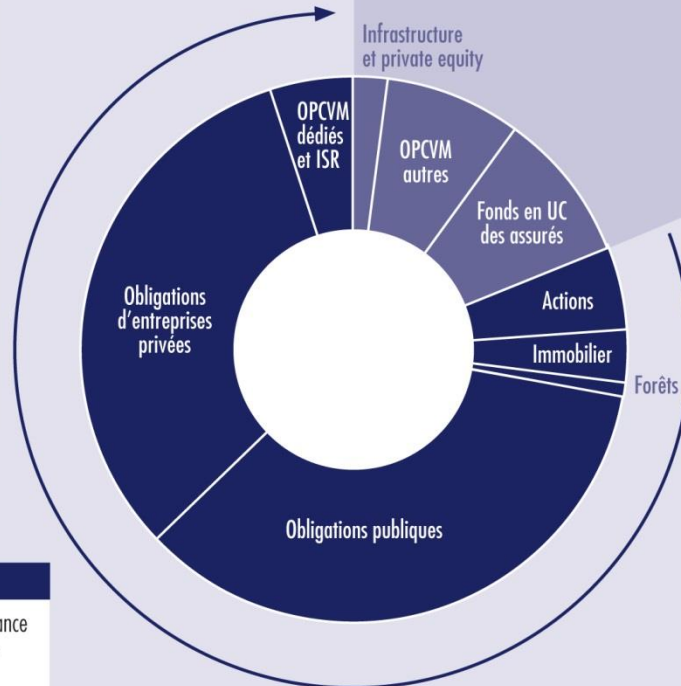
OPCVM AUTRES

- Enquêtes sur armes controversées, paradis fiscaux et embargos

19%
DES INVESTISSEMENTS
EN APPROCHE
PARTIELLE ESG

FONDS EN UC DES ASSURÉS

- **157 000** contrats souscrits par nos assurés incluent des supports ISR et thématique, soit un encours de **592 M€**



ACTIONS

- **Gestion « best-in-class »**
 - Veille trimestrielle depuis 2006 avec les analystes extrafinanciers de Natixis AM et depuis 2009 de LBPAM
 - En cas de problèmes ESG, dialogue via nos gérants, lorsque celui-ci ne porte pas ses fruits, la valeur peut faire l'objet de mesures graduées : arrêt des acquisitions voire cession de titres
- **Vote en assemblée générale**
 - Exclusion ou limitation de l'univers d'investissement sur les principes du Pacte Mondial
 - Politique charbon et pays sensibles

IMMOBILIER

- Gestion déléguée à des entreprises spécialisées, sur la base de stricts cahiers des charges, incluant les enjeux de respect de l'environnement et de sécurité
- Charte de gestion durable avec Icade, « Annexes vertes » intégrées aux contrats cadres des mandats de gestion immobilière et des *clubs deal*
- Analyses des travaux pour atteindre les exigences du Grenelle II effectuées sur **143 actifs** détenus en pleine propriété

I.4.1 LA STRATÉGIE DE GESTION D'ACTIFS DÉFINIE PAR CNP ASSURANCES ET DÉPLOYÉE PAR LES SOCIÉTÉS DE GESTION ALLIE FILTRE ESG ET OBJECTIF DE DECARBONATION

Les Actions cotées

L'approche est basée sur une gestion best-in-class au regard des critères ESG. Une veille trimestrielle mise en place depuis 2006 permet d'échanger sur les analyses extra-financières de Natixis AM (Mirova) et de LBPAM pour identifier les titres en risque et les enjeux en cours. Le dialogue est engagé avec les sociétés détenues en cas de problème ESG via nos gérants financiers ou en direct. Lorsque le dialogue ne porte pas ses fruits, la valeur peut faire l'objet de mesures graduées : arrêt des acquisitions, voire cession/exclusion de titres.

La démarche d'investisseur responsable sur le compartiment spécifique Actions cotées soutient la transition écologique et énergétique, notamment par le développement d'une **approche risques et opportunités carbone** qui combine différents moyens.

La stratégie de CNP Assurances prévoit d'abord quelques **exclusions** : dès 2008 les producteurs de bombes à sous-munition et mines antipersonnel et, depuis 2015, toutes les sociétés extractrices de charbon et productrices d'énergie à base de charbon dont plus de 15% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique.

Par ailleurs, conformément à son engagement auprès du Montréal Carbon Pledge en mai 2015, CNP Assurances mesure et publie **l'empreinte carbone** de son portefeuille financier, dans un premier temps celui du portefeuille actions cotées détenues en direct. Cette empreinte est estimée au 31 décembre 2016 à 0,405 teq CO2/millier d'euros investis. Soucieuse d'accompagner la transition vers une économie décarbonnée, CNP Assurances s'est fixée comme **objectif de réduire le niveau atteint au 31 décembre 2014 de 20% à horizon 2020** (rythme légèrement supérieur aux engagements de l'Union Européenne à l'accord de Paris). Actionnaire de long terme, elle entend **privilégier le dialogue avec les entreprises dont elle est actionnaire**.

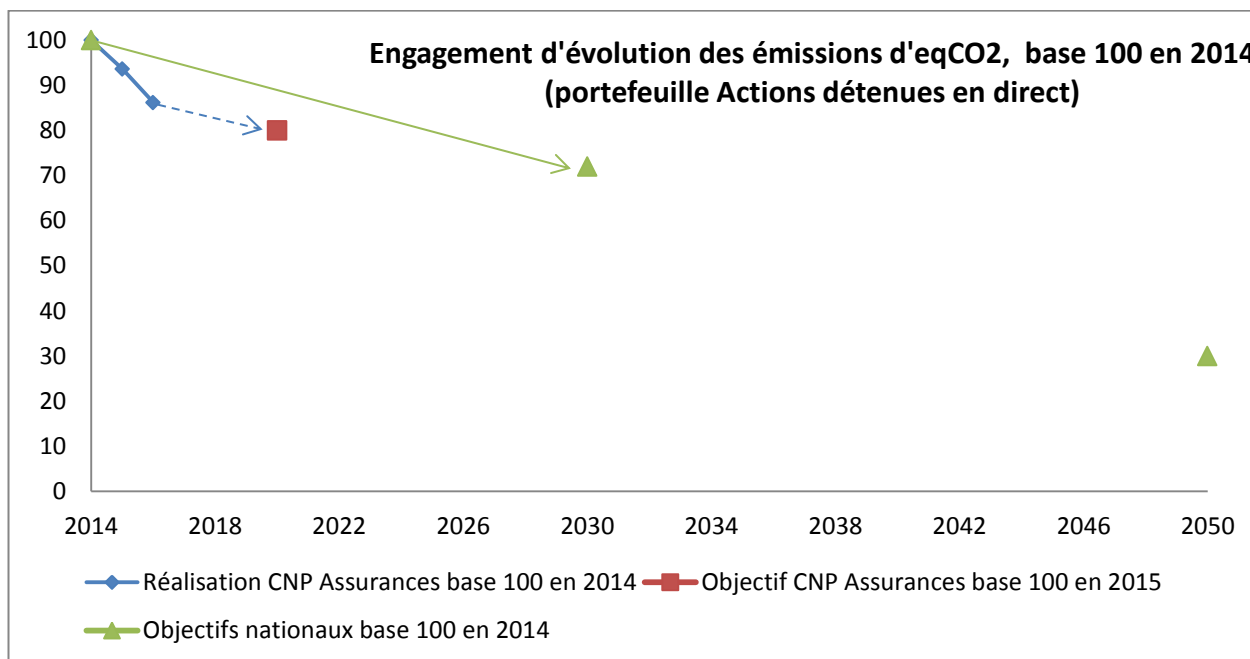
Cet engagement mérite quelques remarques méthodologiques : l'empreinte carbone correspond à l'estimation des émissions de gaz à effet de serre des sociétés en portefeuille scope 1 et 2 sans retraitement de doublon, rapportée à la valeur bilan du portefeuille correspondante. A cette étape, le choix a été fait de ne pas inclure les émissions du scope 3. En effet, ce critère est très rarement déclaré par les entreprises, ce qui oblige à recourir à des estimations hasardeuses. Mais surtout, le calcul de l'empreinte carbone est utilisé par CNP Assurances non pas pour des comparaisons intra-sectorielles déjà prises en compte au sein du facteur E de l'analyse ESG, mais pour piloter la gestion dans la perspective de l'objectif de décarbonation.

A l'expérience, ces estimations sont volatiles et dépendent notamment des périmètres et méthodes de collecte des données dans les entreprises et des évolutions des facteurs d'émissions de référence. Aussi, même si les résultats fin 2016 sont très encourageants, CNP Assurances reste vigilante et poursuit ces actions.

Si le suivi des émissions de CO2 met en évidence la contribution des émetteurs dans la lutte contre le changement climatique, CNP Assurances, au-delà du pilotage de l'empreinte carbone de son portefeuille Actions soutient les développements méthodologiques de Carbone 4 pour approcher les « **émissions évitées** » mais aussi pour mieux identifier les entreprises à la fois fortement émettrices et engagées dans la RSE.

Ces engagements l'ont amenée à renforcer son rôle d'actionnaire responsable et enrichir encore le dialogue avec les émetteurs. Cette démarche d'accompagnement volontariste est d'autant plus pertinente que les émissions de CO2 du portefeuille sont fortement concentrées : 10 entreprises émettent à elles seules + de 80% du total.

Pour plus de détails, voir la fiche Action directe dans la deuxième partie du rapport. Nous y expliquons le test de convergence des engagements de CNP Assurances avec un scénario 2°C, qui vient conforter la pertinence de son objectif.



Les Obligations

L'approche consiste à exclure de l'univers d'investissement des émetteurs incompatibles avec les orientations ESG et climat.

- Obligations du secteur public et parapublic : exclusion des pays dits « sensibles » car non démocratiques et/ou à faible degré de liberté selon les indices de Freedom House ou encore jugés corrompus par Transparency International, ainsi que les paradis fiscaux. CNP Assurances est très intéressé à l'émergence de Green bonds publics, qui permettront de favoriser les initiatives des Etats en faveur de la lutte contre le changement climatique, aujourd'hui peu détectables par les notations extra-financières existantes.
- Obligations corporate : sur la base de la notation ESG trimestrielle des portefeuilles, exclusion ou limitation dans l'univers d'investissement sur les principes du Pacte Mondial. En outre, CNP Assurances a exclu dès 2008 de son univers d'investissement obligataire les producteurs de bombes à sous-munition et mines antipersonnel.
- Depuis 2015, elle exclut également toutes les sociétés extractrices de charbon et productrices d'énergie à base de charbon dont plus de 15% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique. De plus, CNP Assurances a cédé pour près de 300 M€ d'obligations de sociétés extractrices de charbon et productrices d'énergie à base de charbon. Elle ne détient plus à la fin de l'année 2015 aucune position en direct dans les actions et obligations de sociétés dont plus de 25% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique.

Les OPCVM (hors Unités de Compte)

La démarche s'appuie sur la sélection des sociétés de gestion (y.c leur engagement ESG) et la définition de principes pour l'univers d'investissement. Depuis des années, les acteurs spéculant sur les matières premières agricoles et les producteurs de bombes à sous-munition et mines antipersonnel sont exclus. En outre depuis 2015, sur les OPCVM dédiés, les titres ciblés sur le non-respect des principes du Pacte Mondial et la problématique charbon définis dans le cadre de la démarche sur les obligations (cf. ci-dessus) sont aussi exclus.

La question des pays sensibles est également surveillée : enquête sur le traitement des paradis fiscaux et des embargos en 2015, intégration dans le questionnaire de due diligence et exclusion dans les nouveaux OPCVM dédiés. Par ailleurs, les OPCVM ISR atteignent 2,8 Md€ , soit 10% des encours de la totalité des OPCVM non dédiées détenus fin 2016.

Les Unités de Compte ISR proposées aux assurés

En assurance de personnes, l'action directe de l'assuré en faveur d'une économie responsable et de la lutte contre le changement climatique passe par le choix de supports ISR dans son contrat d'épargne. Ceux-ci sont proposés dans chacun des contrats individuels phares de CNP Assurances en unités de compte, comme par exemple :

- ▶ LBPAM Responsable (http://www.labanquepostale-am.fr/isr/notre_offre_isr.html) ;
- ▶ Ecureuil Bénéfice (<https://www.caisse-epargne.fr/ecureuil-benefices-resp.aspx>)
- ▶ CNP développement durable (<https://epargne.humanis.com/information-financiere/cnpdeveloppementdurable>)

Les supports ISR ont été de nouveau promus par ses deux grands partenaires en 2016. À la fin de l'année, près de 157 000 contrats d'assurance vie individuelle de CNP Assurances comportent des fonds ISR. Ils représentent un encours de 592 M€, en augmentation de plus de 9% par rapport à 2015.

L'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des actifs adossés à l'ensemble des produits en euros et aux capitaux propres est promue auprès des assurés. Une plaquette « L'Engagement sociétal de CNP Assurances » a été distribuée à plusieurs milliers d'assurés et intégrée dans les principaux supports de présentation des offres CNP Assurances auprès des partenaires.

Dans son offre patrimoniale élaborée en 2015, CNP Assurances propose des UC en titres vifs. Les titres éligibles proposés à l'assuré sont sélectionnés en tenant compte des règles ESG du groupe d'exclusion sur des critères environnementaux (charbon), sociétaux (Pacte Mondial) et de gouvernance (pays sensibles) mises en place sur les actifs financiers.

I.4.2 CNP ASSURANCES, ACTIONNAIRE RESPONSABLE

L'exercice du droit de vote est systématique depuis 2005 sur les entreprises françaises cotées en portefeuille. Le périmètre de vote, étendu en 2016 aux sociétés européennes à risque environnemental et carbone, couvre 81,40% des encours correspondants.

Les principes de vote sont définis par la direction générale et actualisés chaque année. Ils visent à assurer les droits des actionnaires minoritaires dans la perspective du développement de l'entreprise sur le long terme. Ces principes, nourris des réflexions de place, sont applicables de manière pragmatique à chaque société, en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chacune, de son secteur d'activité ainsi que des réglementations nationales. La présentation des enjeux RSE et climat est examinée quand nécessaire.

Au total sur 92 assemblées générales et 1 726 résolutions analysées, CNP Assurances s'est opposée à 19,4% des résolutions proposées. Le dialogue avec les émetteurs en amont de leur assemblée générale est favorisé.

Le bilan des actions d'engagement actionnarial est présenté dans la partie 2, fiche « actions cotées détenues en direct ».

I.4.3 UNE GESTION RESPONSABLE DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Avec un patrimoine immobilier total (détention en propres et via des club deal et des fonds) de 12 Md€ en valeur nette comptable à fin 2016, CNP Assurances est un acteur important du secteur. Elle en confie la gestion à des entreprises spécialisées, sur la base de stricts cahiers des charges, incluant les enjeux de respect de l'environnement et de sécurité : charte de gestion durable avec Icade en 2008 et, en 2014, contractualisation de la prise en compte de l'impact sur l'environnement, la santé et la sécurité des usagers dans tous les mandats de gestion en copropriété via une « charte travaux verts ».

Une volonté d'améliorer la performance énergétique

Depuis 2007, chaque rénovation immobilière est l'occasion d'améliorer l'efficacité énergétique. CNP Assurances recherche l'application des meilleures normes environnementales. A fin 2016, 21% du patrimoine immobilier en gestion directe est certifié HQE, THPE, BBC ou Bream very good. Depuis 2009, l'évaluation environnementale des nouvelles acquisitions est systématique. En 2015, dans le cadre de sa stratégie bas carbone, CNP Assurances a signé la Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires, entendant ainsi s'impliquer encore davantage dans le secteur du bâtiment durable. Pour responsabiliser ses locataires dans la lutte contre le changement climatique, CNP Assurances a introduit des baux verts depuis 2012.

Un audit général pour étendre le périmètre d'amélioration

Pour anticiper les exigences des lois Grenelle 1 et 2, la performance énergétique de 143 actifs immobiliers détenus en pleine propriété a été analysée. Des scénarios de plans d'actions adaptés à chaque immeuble ont été définis afin de réduire les émissions de CO2 et les consommations. CNP Assurances a d'ores et déjà déployé dans ce cadre un programme de travaux de 150 M€ qui permettra de réduire la consommation d'énergie de l'ensemble du patrimoine immobilier de 20% à l'horizon 2020, à partir de l'année de référence de 2006.

En 2016, CNP Assurances a expérimenté un suivi du pilotage de la conformité hygiène, sécurité et environnement (HSE) avec une de ses sociétés de gestion immobilière. Après une phase de diagnostic en 5 temps, le suivi du traitement des observations indique un taux de réalisation de 44% fin 2016. L'objectif est d'auditer tout le patrimoine sur 3 ans.

Le détail de la prise en compte des critères ESG et la contribution à la TEE est présenté en partie 2 : fiche « immobilier ».

I.4.4 INFRASTRUCTURES ET ACTIONS NON COTÉES, SUPPORTS PERTINENTS DES ENJEUX D'AVENIR

Des informations ESG utilisées dans la gestion des placements en private equity et en infrastructures depuis 2010

Présente sur le métier du capital-investissement depuis 1992, CNP Assurances fait partie des 50 premiers investisseurs institutionnels mondiaux (et deuxième français) dans les fonds de private equity (classement EPI 2015). Les due diligences menées avant tout investissement dans un nouveau fonds de private equity permettent d'établir une notation ESG. 27 fonds ont ainsi été notés en 2016. Par ailleurs CNP Assurances a investi dans plusieurs fonds à plus-values sociales pour un montant total engagé de près de 135 M€ à fin 2016 : financement de petites entreprises connaissant des barrières sociales dans l'accès aux fonds propres, soutien de PME en difficulté.

Un reporting sur les éléments environnementaux, sociétaux et de gouvernance est également introduit lors de nouveaux investissements en infrastructures. En 2016, 56% des fonds Infrastructure ont répondu à ce reporting ou communiqué leur propre reporting.

Investissements dans des supports en faveur de la Transition Énergétique et Écologique (TEE) : 1,7 Md€ à fin 2016

CNP Assurances est engagée dans des fonds de private equity du secteur éco-énergie/éco-industrie/cleantech pour 34 M€ fin 2016. Les investissements en infrastructure (énergie renouvelable, mobilité durable, traitement des eaux et des déchets) représentent un encours total de 651 M€ fin 2016. À ces fonds s'ajoutent 902 M€ investis en direct dans des obligations liées à des projets environnementaux spécifiques (green bonds).

Son engagement se traduit en particulier par le soutien à des initiatives innovantes. C'est ainsi que fin 2015, avec la société de gestion Meridiam, CNP Assurances a lancé un fonds d'infrastructures « Meridiam Transition » pour financer des projets de développement innovants dans le domaine de la transition énergétique, des services locaux comme les réseaux de chaleur ou la valorisation énergétique de déchets, des réseaux électriques et gaziers et enfin des énergies renouvelables innovantes : 100 M€ ont été engagés en 2015 et 49 M€ supplémentaires en 2016.

Fortes des avancées dans le cadre de sa stratégie bas carbone, CNP Assurances a atteint avec un an d'avance son objectif du doublement des encours en faveur de la TEE entre 2015 et 2017, avec un encours correspondant de 1,7 Md€ au 31/12/2016.

Le détail par secteur des investissements et leur contribution à l'objectif 2°C est présenté en partie 3.

L'accompagnement des PME innovantes et à impact social

Des start-up innovantes aux PME bien implantées sur le marché, du secteur de la haute technologie à l'industrie traditionnelle, ces entreprises jouent un rôle stratégique dans le renforcement du tissu économique français, la création d'emplois et l'attractivité internationale du territoire. Avec le programme OPEN CNP lancé en 2016, CNP Assurances consacrera 100 M€ sur 5 ans au développement de partenariats avec des start-ups innovantes dans des domaines d'activité proches des siens. Trois opérations ont déjà été réalisées en 2016 de natures diverses. Après le soutien d'une plateforme de crowdlending pour les PME, CNP Assurances a choisi de financer une solution de télémédecine permettant de lutter contre les inégalités sociales et géographiques en matière d'accès aux soins. Enfin, elle accompagne depuis quelques mois une nouvelle compagnie d'assurance santé en ligne dédiée aux startups et aux PME.

Par ailleurs, CNP Assurances soutient les entreprises qui traversent une phase difficile via des fonds spécifiques pour un engagement de 128 M€ en 2016. De plus, en 2016, CNP Assurances s'est associée au fonds NovESS dont l'objectif est de soutenir la transition et le changement d'échelle de l'Economie Sociale et Solidaire.

I.4.5 LES FORÊTS : UNE OPPORTUNITÉ ÉCOLOGIQUE

Un patrimoine forestier géré en intégrant les enjeux environnementaux

Avec 54 077 hectares de forêts à fin 2016, CNP Assurances est le premier propriétaire privé de France. La Société Forestière, filiale à 50% de CNP Assurances, est un acteur engagé de la gestion durable des forêts (objectifs : sécurité, biodiversité, anticipation du changement climatique). Dès 2003, en parallèle à la certification ISO 9001, l'ensemble des forêts du patrimoine de CNP Assurances a été certifié PEFC, attestant ainsi que le bois est issu de forêts gérées durablement.

Un puit carbone très important en France

En 2016, la croissance des arbres de CNP Assurances a permis de stocker 529 191 tonnes de CO₂. Après déduction des bois vendus et de ceux abattus, le bilan net de l'exercice 2016 s'élève à 236 988 tonnes de CO₂ qui viennent s'ajouter au stock en place.

L'anticipation du changement climatique

La charte de gestion durable approuvée en 2001 formalise les engagements pour une gestion durable respectant la biodiversité et anticipant le changement climatique. La question du changement climatique est aujourd'hui très structurante dans la gestion des massifs forestiers de CNP Assurances. Pour assurer la santé et la valeur des forêts dans la durée, la société gestionnaire choisit des essences dites « de transition », adaptées au climat actuel et au climat futur, et porte une attention croissante à la réserve en eau des sols accueillant de nouvelles plantations.

La préservation de la biodiversité

La Société Forestière a poursuivi en 2016 les actions qu'elle mène en faveur de la biodiversité. À ce titre, elle s'applique à conserver régulièrement en forêt des arbres morts, debout ou couchés, qui hébergent une biodiversité très spécifique – plus d'un quart des espèces forestières animales et fongiques- reconnue d'intérêt majeur par les scientifiques et les associations de protection de la nature. Autre exemple, la gestion de la forêt de Favez (Haute Marne) vise à renouveler progressivement les peuplements de hêtres, représentatifs des habitats qui doivent être protégés sur ce site.

La gestion des forêts de CNP Assurances assure aussi la protection des sols contre l'érosion, la filtration et la purification de l'eau.

I.4.6 LE REFUS DES PAYS « SENSIBLES » NOTAMMENT DES « PARADIS FISCAUX »

CNP Assurances a formalisé fin 2014 sa politique d'exclusion des centres financiers offshore. Conformément à son engagement d'assureur et d'investisseur responsable, et son statut d'entreprise publique, CNP Assurances a défini une liste des pays interdits sur l'ensemble de ses activités. Celle-ci comporte, outre les pays écartés au titre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et la non-coopération en matière fiscale, ceux identifiés comme paradis fiscaux sur la base des indices de Tax Justice Network et ceux posant de graves problèmes au regard de la démocratie, les droits humains et la corruption par Freedom House et Transparency International.

Les opérations dans ces pays sont exclues et toute acquisition est interdite sur tous les segments d'actifs.

I.4.7 LES ACTIFS DE MFPRÉVOYANCE

MFPrévoyance délègue la gestion financière de ses actifs à deux asset manager OFI et Natixis AM (et son expert ISR, Mirova). Ces deux sociétés de gestion ont mis en place une notation ESG sur les actifs ainsi que la mesure d'une empreinte carbone.

NAM déploie progressivement ces informations dans ses reporting. Les données ESG sont systématiquement intégrées dans l'analyse de risque crédit de l'émetteur dès lors que les critères sont considérés comme pertinents et ayant une matérialité financière, ainsi que dans l'évaluation du risque pays sur les émetteurs souverains et quasi souverains. MFPrévoyance bénéficie sur son portefeuille de la politique d'exclusion charbon mise en place par NAM. (cf. détail <http://www.nam.natixis.com/fr-FR/A-propos-de-Natixis-AM/Engagements>)

OFI établit un rapport ESG présentant la notation du portefeuille de titres détenus en direct. Il indique aussi que la majorité des OPCVM ont une approche ESG best-in-class (favorisant les titres les mieux notés sur les critères ESG).

Par ailleurs la politique d'exclusion des pays et valeurs sensibles de CNP Assurances est appliquée.

Ainsi au 31/12/2016, les encours dans des fonds ISR de MFPrévoyance s'élèvent à 16,9 M€, soit 7,95% des investissements en OPCVM. L'empreinte carbone des actifs pour les actifs gérés par NAM au 31/12/2016

s'élève à 0,137 teqCO₂/milliers€ selon la méthodologie développée par Carbone 4 et Mirova (<http://www.mirova.com/>). L'empreinte carbone des actifs pour les actifs gérés par OFI dans le cadre du mandat de gestion au 31/12/2016 s'élève à 0,220 teqCO₂/milliers€ selon la méthodologie développée OFI (<https://www.ofi-am.fr/>).

I.5. Politique de gestion des risques : procédures d'identification, description générale et exposition

CNP Assurances a mis en place un dispositif de gestion des risques qui intègre la composante risque dans les processus de décision de l'entreprise.

Le conseil d'administration est chargé de définir les orientations stratégiques en matière de gestion des risques. En particulier, le conseil d'administration valide l'appétence aux risques du Groupe et ses déclinaisons annuelles. Il s'appuie pour ce faire sur le comité d'audit et des risques. Le dispositif de gestion des risques s'inscrit dans un schéma global dont le pilotage stratégique est assuré par le directeur général.

La gouvernance des risques a été rythmée en 2016 par les réunions fréquentes de comités transverses ou spécifiques à une catégorie de risques. Citons en particulier pour les actifs, le Comité des investissements, le Comité de surveillance des risques, le Comité d'allocation stratégique et le Comité ALM.

Les travaux d'identification et d'évaluation des risques récurrents doivent fournir aux instances de gouvernance les éléments nécessaires d'une part à la définition d'une politique générale de maîtrise des risques pour l'ensemble du Groupe, et d'autre part à la gestion des risques inhérents à chacune des activités.

Le Conseil d'administration a ainsi validé l'intégration de critères ESG dans la gestion des actifs dans le cadre de son examen annuel de la stratégie de placement. L'efficacité de la mise en œuvre de la démarche est attestée par l'engagement ISR des deux principales sociétés de gestion délégataires : Natixis AM avec sa filiale dédiée Mirova, et La Banque Postale AM, qui, à elles deux, assurent la gestion des actifs détenus en direct, soit plus de 70% du portefeuille.

Grâce à cette démarche déployée progressivement depuis 2006 et qui couvre à fin 2016 81% du portefeuille, on peut raisonnablement considérer que l'exposition de CNP Assurances aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance est limitée :

- C'est le cas en particulier pour les obligations souveraines et d'entreprises publiques (près du tiers des actifs) dont sont exclus les Etats présentant un risque de non-respect des règles démocratiques, de non-respect des droits de l'homme et de corruption.
- Cela l'est également pour les portefeuilles d'actifs d'entreprises privées (actions cotées et obligations corporate qui représentent un autre tiers des actifs) passés au filtre ESG par les experts des deux sociétés de gestion. Grâce à une gestion best in class continue, l'évaluation ESG du portefeuille est supérieure à celles des indices de place.

S'agissant du risque Climat, CNP Assurances est particulièrement consciente de l'impact potentiel du changement climatique sur la valeur de ses actifs du fait de l'horizon très long de ses détentions.

Plus précisément, l'exposition au risque physique apparaît relativement limitée en ce qui concerne les actifs immobiliers (immeubles, commerces, bureaux, forêts, soit 4% du portefeuille). L'essentiel est situé en France et bénéficie d'une analyse systématique du risque inondation et d'une couverture catastrophe naturelle. A noter qu'en 2014 un inventaire des actifs situés en zone inondable en cas de crue centennale de la Seine a été réalisé.

S'agissant des actifs d'entreprises, il faut souligner l'impossibilité au stade actuel d'évaluer leur exposition au risque climatique physique. Tout au plus, peut-on souligner que les règles de dispersion des risques en vigueur, tant sectorielles que par ligne, constituent un facteur limitant. Une analyse précise nécessiterait de disposer

d'informations des entreprises sur leur implantation en zone à risque de catastrophe naturelle selon les projections intégrant le changement climatique, mais aussi d'informations sur les risques sanitaires, sur la baisse de productivité liées au changement climatique et sur la dépendance aux ressources naturelles notamment alimentaire, eau et énergie.

En ce qui concerne le risque de transition, on peut observer en première analyse que la valeur des actifs est potentiellement exposée au risque réglementaire, technologique, de marché et de réputation, plus particulièrement pour les actifs immobiliers et les entreprises des secteurs Energie, Transport, Matériaux et Construction, Agriculture-Alimentation. Les détentions dans ces secteurs représentent respectivement 6%, 3%, 1,3% et 3% du portefeuille CNP (actions, obligations, infrastructure).

Sur l'immobilier, CNP Assurances a anticipé dès 2014 la mise en œuvre des prochaines normes en vue de réduire la consommation énergétique (cf. « mission Gréco » fiche immobilier page 31).

L'analyse ESG intégrant depuis plusieurs années les risques et opportunités liés au changement climatique, le risque le plus matériel mis en exergue concerne le charbon, ce qui a amené CNP Assurance à céder tous les titres détenus dans les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique.

En outre, CNP Assurances a calculé l'empreinte carbone sur ses actifs corporate pour mettre en évidence les entreprises les plus exposées au risque de transition, c'est à dire celles dont l'activité est la plus intensive en carbone. En effet plus les émissions carbone sont importantes, plus l'entreprise risque d'être impactée dans son modèle d'affaires par une réglementation ou une taxe environnementale dans les années à venir. Conformément à son engagement d'actionnaire responsable, CNP Assurances a mis en place des dialogues et engagements auprès des principaux acteurs concernés afin de s'assurer de leur prise de conscience des risques et opportunités induits, pour les accompagner dans cette transition vers une économie décarbonée dans la durée.

Enfin, en ce qui concerne l'alignement avec les trajectoires 2°C, CNP Assurances observe qu'à ce stade des connaissances, la modélisation des risques ESG et Climat nécessite de nombreuses hypothèses détaillées sur l'impact climat des activités des entreprises par secteur, zone géographique et cycle de vie... Aussi, dans un premier temps, pour que les scénarios élaborés soient fiables, CNP Assurances a choisi de ne s'appuyer que sur les références suivantes :

- Scenario 2° de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) – source World Energy Outlook 2015
- Engagements de réduction des émissions carbone de la France au sein de l'Union européenne
- Stratégie Nationale Bas Carbone

C'est sur ces bases, qu'elle s'est fixée différents objectifs dont celui de réduire l'empreinte carbone de son portefeuille d'actions en direct de 20% entre 2014 et 2020, soit un rythme supérieur à celui des engagements européens. (cf. Fiche Action). De plus, elle examine désormais les projets d'investissement en Infrastructures à la lumière du scénario de mix énergétique de l'AIE aux horizons correspondants.

La convergence de ces références avec les scénarios de CNP Assurances est présentée dans les parties 2 et 3.

II. SELECTION ESG ET ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE (TEE) : DESCRIPTION DETAILLEE PAR TYPE D'ACTIFS FINANCIERS

II.1. ACTIONS COTEES DETENUES EN DIRECT

Sélection best-in-class, engagement actionnarial dans la durée et objectif affiché de réduction de l’empreinte carbone

Les actifs financiers concernés

Périmètre : Toutes les actions cotées détenues en direct par CNP Assurances et ses filiales françaises.

Part des encours en valeur bilan : 12Mrd€ en valeur bilan nette soit 4% des encours au 31/12/2016

Gestion financière : CNP Assurances définit et pilote sa stratégie d’investisseur. La gestion est déléguée aux gérants Natixis AM et La Banque Postale AM.

Modalités de prise en compte des critères ESG

Gouvernance de la démarche ESG :

Sur ses titres Actions détenus en direct, CNP Assurances définit et pilote sa stratégie d’investisseur responsable et vote aux assemblées générales. La gestion et la recherche ISR sont déléguées aux gérants Natixis AM et en particulier Mirova, sa filiale dédiée à l’ISR et La Banque Postale AM.

L’approche best in class a été choisie. Ainsi les entreprises les mieux notées d’un point de vue extra-financier (ESG) au sein de leur secteur d’activité sont privilégiées. Sans être une gestion benchmarkée, cette approche permet de se comparer à des indices de place.

Chaque gérant présente trimestriellement au comité ISR de CNP Assurances la notation ESG des portefeuilles, les évolutions et les enjeux sectoriels. Le comité ISR de CNP Assurances est composé de la Direction du Développement Durable, de la Direction des Investissements, et de la Direction des Risques Groupe. Cette démarche a été mise en place dès 2006 avec Natixis AM et depuis 2009 avec La Banque Postale AM. CNP Assurances assure la cohérence des deux démarches en particulier en décidant de renforcer les dialogues voire d’exclure des titres dont les pratiques contreviennent aux principes ISR.

Analyse ESG

CNP Assurances s’appuie sur les sociétés de gestion déléguées, dont l’expertise ISR est reconnue sur la place. Chacune d’elles a défini son approche propre au regard des enjeux ESG et climat. En interne, la veille est assurée à la fois par les équipes financières, risques et développement durable.

Nature des principaux critères & informations utilisées pour l'analyse :

Natixis AM, et sa filiale dédiée à l'ISR Mirova

Pour Mirova, l'ISR est compris comme un processus dynamique visant à encourager les investissements vers les projets le plus en adéquation avec les enjeux du développement durable. Cette gestion engagée irrigue la recherche extra-financière et l'intégration des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans la gestion des portefeuilles. L'analyse de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) nécessite une revue des enjeux ESG en plus de l'analyse financière.

L'analyse de Mirova sur le portefeuille CNP priorise les enjeux suivants :

- la lutte contre le changement climatique,
- la maîtrise des pollutions,
- la préservation des ressources,
- la protection de la biodiversité,
- les libertés fondamentales,
- le droit à la santé,
- le droit au développement,
- la gouvernance responsable.

Chacun de ces enjeux est détaillé dans le document public suivant : Mirova Approche ESG

(http://www.mirova.com/Content/Documents/Mirova/publications/VF/enjeuxESG/MIROVA_Enjeux%20ESG.pdf)

Concernant l'analyse des risques Climat, Mirova identifie 8 thématiques majeures. À partir de cette grille de lecture, les équipes Mirova identifient les entreprises qui développent des solutions pour l'avenir à condition qu'elles réaffectent par ailleurs les critères de responsabilité sociale des entreprises (RSE). L'objectif est ainsi de s'assurer que les entreprises répondent aux enjeux clés sectoriels. Par exemple, au sein de la thématique « Bâtiments et villes durables », l'évaluation des sociétés du secteur des matériaux de construction met avant tout l'accent sur l'efficacité énergétique des matériaux, mais aussi sur d'autres critères dans le cadre de la revue des pratiques RSE, tels que les émissions CO2 résultant des processus de production, la santé et la sécurité au travail, le respect des droits humains fondamentaux, l'éthique des affaires, etc. Quel que soit leur secteur d'activité, ces entreprises disposent de nombreux leviers d'action : innovations technologiques, produits ou services durables (etc.) qui s'inscrivent dans une stratégie de long terme et peuvent contribuer à la naissance d'un modèle économique plus soutenable.

Les 8 thématiques sont les suivantes : Énergie durable, Mobilité durable, Bâtiments et villes durables, Ressources durables, Consommation durable, Santé durable, Technologies de l'information et de la communication durables, Finance durable. Les détails méthodologiques sont présentés dans le document public suivant : Mirova Approche risque climat

(http://www.mirova.com/Content/Documents/Mirova/publications/VF/ThematiquesDurables/MIROVA_8%20thematiques%20durables.pdf)

La Banque Postale AM :

LBPAM bénéficie d'une équipe d'analystes ISR exploitant de multiples sources externes pour analyser les enjeux ESG à moyen-long terme

Pour chaque secteur de l'économie, l'équipe ISR définit une grille de pondération des enjeux extra-financiers : plus le risque associé à un pilier ESG est important dans l'activité considérée, plus celui-ci est fortement pondéré. Ces enjeux sont actualisés chaque mois avec les gérants pour assurer la cohérence des analyses financières et extrafinancières.

Une première analyse quantitative sur la base de sources externes reconnues permet de couvrir un univers large (2000 sociétés dans l'OCDE) : elle croise les évaluations ESG des agences de notation avec la grille d'analyse ESG sectorielle élaborée par LBPAM. Enfin, la note finale est ajustée en fonction des opinions des bureaux d'analyses.

L'avis ESG est noté sur 5 niveaux correspondant aux quintiles obtenus sur chaque secteur.

Ces avis sont ensuite revus trimestriellement par l'équipe ISR sur l'univers le plus pertinent pour l'activité de LBPAM soit environ 800 émetteurs :

- Ajustement éventuel des notes par l'équipe ISR selon un processus défini (par exemple : éléments post-rencontre avec l'entreprise, identification de nouveaux risques, émergence d'une controverse...)
- Contact avec les entreprises pour les rencontrer au cours du trimestre en cas de doute sur la Note Quant ESG, et dans le cadre des revues sectorielles.

L'équipe d'analyse ISR ajoute de la valeur en se concentrant sur les éléments différenciants de chaque société et sur les enjeux innovants, résolument tournés vers l'avenir.

La méthodologie ISR de LBPAM sur les actifs de CNP Assurances est la même que celle de son fonds ISR Action Euro), et peut être retrouvée page 10 du code de transparence du fonds : http://www.labanquepostale-am.fr/media/pdf/isr-et-engagements/LBPAM_Responsable_Actions_Euro_Code_de_Transparence.pdf

Concernant la prise en compte du changement climatique, LBPAM a mis en place une méthodologie de calcul de l'intensité carbone, une démarche charbon et intègre dans l'analyse ESG le sujet de la transition énergétique : définition des enjeux sectoriels (réchauffement climatique, pollution, rareté des ressources et santé publique), évaluation de l'alignement avec les scénarii de l'Agence Internationale pour l'Energie. LBPAM identifie les secteurs et les entreprises apportant des solutions environnementales et en mesure l'exposition dans les portefeuilles.

L'analyse secteur par secteur, entreprise par entreprise utilise des indicateurs quantitatifs complémentaires sur les impacts environnementaux, pour évaluer la stratégie des entreprises et les engagements pris pour améliorer le profil carbone, etc.

Résultats :

A partir des analyses ESG et « risque climat » présentée ci-dessus, Mirova et l'équipe ISR de LBPAM notent les entreprises du portefeuille CNP Assurances et présentent cette notation consolidée sur leurs portefeuilles respectifs lors des comités ISR avec CNP Assurances. Le différentiel positif entre la note globale ESG et celle des indices MSCI Euro et DJ Euro Stoxx atteste de l'efficacité de la démarche dans la durée.

Réactions /changements effectués suite à l'analyse ESG

Intégration dans la politique d'investissement :

- 1- Gestion best in class : sélection des meilleures entreprises en termes environnementaux, sociaux, gouvernance au sein d'un même secteur d'activité

Natixis AM :

La sélection de titres sur des critères fondamentaux est au cœur du process de gestion : elle associe les critères financiers (potentiel de croissance, qualité du bilan, positionnement produits/géographique, valorisation...) et les critères extra-financiers, de manière qualitative. Les critères financiers sont appliqués à l'univers de gestion (zone euro, large caps), et complétés par l'apport des notations ESG réalisées par Mirova. L'horizon d'investissement du portefeuille est intégré dans les choix de gestion. L'implémentation dans le portefeuille cherche à favoriser la sélection de titres notés favorablement (positif, engagé) par la recherche ESG de Mirova, dans la mesure où les critères financiers évoqués précédemment sont satisfaisants. Une attention spécifique est apportée par la gestion aux valeurs à notation défavorable (« négatif » et « à risque »), qui sont dans le portefeuille : les mouvements d'allègement ou de dégageement sur ces titres sont fondés sur l'émergence d'idées alternatives d'investissement de qualité et intègrent les divers impacts potentiels sur le portefeuille (réalisation de production financière, impact sur le positionnement sectoriel souhaité).

En 2016, les thèmes développés par Mirova ont été utilisés dans des mouvements de gestion, à travers des opportunités d'investissements sur les thématiques suivantes : solutions en matière de Mobilité durable (2 entreprises cotées), solutions proposées en matière de « bâtiments verts » (3 entreprises cotées), solutions d'efficacité énergétique dans l'industrie (4 entreprises cotées). D'autres secteurs ont fait l'objet d'investissements,

sur des titres positivement notés (7 entreprises en 2016) : services publics, concessions-contracting, technologie et santé.

Parmi les désinvestissements et allègements opérés dans le portefeuille en 2016, figurent 8 des titres les moins bien notés « ESG » (Risque ou Négatif).

La Banque Postale AM :

L'outil d'analyse ISR envoie les informations vers les systèmes internes de LBPAM, ce qui permet aux gérants de disposer des dernières notations. Les gérants Action du portefeuille ne peuvent investir dans les titres les plus mal notés, soit 20% de l'univers ou encore 8,8% des émetteurs de l'Eurostoxx. Sur les autres titres, ils utilisent l'information ESG mise à disposition et pour un niveau financier équivalent, ils favorisent les titres ESG les mieux notés.

A la limite extrême de la démarche depuis 2010, 12 titres ont été vendus suite à la dégradation de leur notation ESG. Depuis leur vente, la performance moyenne de ces sociétés est inférieure à celle de l'indice de référence. Ces ventes n'ont par conséquent pas eu d'impact négatif sur la performance de nos portefeuilles. Ces mouvements sont significatifs sur un portefeuille qui comporte moins de 150 lignes.

2- Exclusions ESG

CNP Assurances a exclu dès 2008 les producteurs de bombes à sous-munition et mines antipersonnel. Par ailleurs, les titres très mal notés par les deux gérants font l'objet de présentation dédiée lors des comités ISR. Les équipes de CNP Assurances analysent les raisons de ces notations. Si elles sont en contradiction avec les principes du Pacte Mondial, le comité d'investissement de CNP Assurances étudie l'exclusion du titre de l'univers d'investissement. Plusieurs sociétés ont fait l'objet de cette mesure. En outre depuis fin 2015 les sociétés dont plus de 15% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique sont venues s'ajouter à cette liste (voir détail partie Exclusion ESG page 47). Au total ces exclusions représentent 1% des émetteurs de l'indice Eurostoxx.

Engagement auprès des émetteurs et des sociétés de gestion :

Le dialogue est engagé avec les sociétés en cas de problème ESG, via nos gérants financiers et en amont des assemblées générales. Lorsque le dialogue ne porte pas ses fruits, la valeur peut faire l'objet de mesures graduées : arrêt des acquisitions voire cession/exclusion de titres.

Depuis 2005 CNP Assurances a engagé une politique active de vote dans les assemblées générales des sociétés cotées dont elle est actionnaire en direct. Les principes de vote visent à assurer les droits des actionnaires minoritaires dans la perspective du développement de l'entreprise sur le long terme. Ces principes respectent l'esprit des recommandations des organisations professionnelles en la matière et sont applicables de manière pragmatique, en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chaque société, de son secteur d'activité ainsi que des réglementations nationales.

Afin d'exercer ses droits de vote CNP Assurances s'appuie sur sa politique de vote interne, sur les informations publiques et si nécessaire sur le dialogue avec la société et sur des analyses réalisées par un cabinet expert. En 2016, CNP Assurances a voté sur 99,9 % des entreprises françaises en portefeuille. Le périmètre de vote a été étendu en 2016 sur les sociétés européennes à risque environnemental et carbone. Au total sur 92 assemblées générales et 1726 résolutions analysées, CNP Assurances s'est opposée à 19,4 % des résolutions proposées.

Depuis la COP21, CNP Assurances a, en sus, développé dialogues, et le cas échéant, des lettres d'engagement, auprès des sociétés à enjeu climat majeur.

La contribution à la transition écologique et énergétique

Pour contribuer à la TEE à travers son portefeuille d'actions cotées, CNP Assurances a choisi deux approches complémentaires :

- D'une part la mesure de l'empreinte carbone du portefeuille : celle-ci permet de mettre en évidence les sociétés cotées les plus émettrices donc susceptibles d'être fortement exposées directement aux risques de transition. L'approche est incomplète car elle ne reflète pas le niveau de ce risque, étant donné qu'elle ne traduit pas la gestion de ce risque par les sociétés. Certaines sociétés peu émettrices peuvent ainsi être fortement exposées aux risques de transition.
- Aussi, CNP Assurances a choisi de compléter cette approche d'une analyse au cas par cas de l'impact des sociétés sur la TEE. CNP Assurances a fait appel à Carbone 4 afin de mesurer l'impact carbone de son portefeuille actions.

Gestion de la démarche : La démarche est réalisée en interne par CNP Assurances sur la base des informations du CDP, en lien avec d'autres entités du Groupe CDC et avec l'aide méthodologique de Carbone 4.

Analyse TEE

Première analyse : l'Empreinte carbone

Informations utilisées pour l'analyse :

L'estimation de l'empreinte carbone a été réalisée par CNP Assurances. Les données nécessaires à la réalisation de l'empreinte carbone sont les données d'émission scope 1 et scope 2 publiées par les entreprises, et récupérées principalement via Bloomberg. CNP Assurances utilise les dernières informations publiées. Ainsi l'empreinte carbone au 31/12/2016 est calculée sur les émissions de GES des entreprises de l'année 2015. Certaines sociétés (marginales dans l'encours CNP Assurances) ne publient pas cette information et leur estimation est très hasardeuse. CNP Assurances a choisi de ne pas les estimer.

L'empreinte carbone au 31/12/2016 est calculée sur la base des titres détenus en direct à cette date, par CNP Assurances et ses filiales françaises.

Méthodologie :

Le scope 1 (émissions directes de GES) et le scope 2 (émissions indirectes liées à l'énergie) au 31/12/2015 sont pris en compte pour calculer l'empreinte carbone.

CNP Assurances estime les émissions de gaz à effet de serre des sociétés en portefeuille sans retraitement de doublon et les rapporte à la valeur bilan brute du portefeuille.

La méthode de calcul retenue est la suivante :

$$\frac{\sum_i \frac{\text{Valeur boursière}(i)}{\text{Capitalisation boursière}(i)} \times \text{Empreinte carbone}(i)}{\sum_i \text{Valeur bilan brute}(i)} \times 1000$$

i : société du portefeuille Action déclarant ses émissions auprès de CDP ou de Bloomberg.

Résultats :

L’empreinte carbone est estimée au 31 décembre 2016 à 0,405 teq CO2/millier d’euros investis contre 0,47 teq CO2/millier d’euros investis au 31/12/2014. CNP Assurances s’est fixé comme objectif de réduire le niveau atteint au 31 décembre 2014 de 20 % à horizon 2020 (voir ci-après). Les estimations sont volatiles et dépendent notamment des périmètres et méthodes de collecte des données dans les entreprises et des évolutions des facteurs d’émissions de référence. Aussi même si les résultats fin 2016 sont très encourageants, CNP Assurances reste vigilante et engagée.

Deuxième analyse : l’impact des sociétés du portefeuille Action sur la TEE dans la durée

Nature des principaux critères de contribution à la TEE :

CNP Assurances a fait appel à Carbone 4 dans le cadre de sa démarche « Carbon Impact Analytics ». Cette méthodologie innovante permet de mesurer l’impact carbone d’un portefeuille d’investissements, en deux temps :

- Mesure des émissions de gaz à effet de serre induites et évitées par les entreprises, sur l’ensemble de leur chaîne de valeur (scope 1, 2 et 3). Carbon Impact Analytics mesure également les émissions induites et évitées par les produits et services vendus
- Evaluation de la contribution à la transition énergétique et climatique

La méthode fournit aux gestionnaires d’actifs une analyse détaillée de l’impact carbone des entreprises d’un portefeuille, et permet de consolider les résultats à l’échelle du portefeuille. Elle propose une approche spécifique pour les secteurs présentant des enjeux élevés, avec une méthodologie adaptée à chaque secteur. Une évaluation qualitative valorise :

- ✓ Indicateur qualitatif : futur impact carbone

Il s’agit d’un indicateur prospectif (*forward looking*) en 4 niveaux, basé sur les investissements de l’entreprise dans les enjeux bas carbone et les dépenses en recherche et développement y afférant. Pour le détail méthodologique voir p26 du guide méthodologique Carbon Impact Analytics (http://www.carbone4.com/services/_carbon-impact-analytics/).

- ✓ Indicateur qualitatif : Performance carbone

Il s’agit d’un indicateur en 4 niveaux, consolidant les données chiffrées d’empreinte carbone sur les 3 scopes, et le positionnement et la stratégie de l’entreprise, les dépenses recherche et développement et les investissements, la transparence et la qualité du reporting. Pour le détail méthodologique voir p27 du guide méthodologique Carbon Impact Analytics (http://www.carbone4.com/services/_carbon-impact-analytics/).

Informations utilisées pour l’analyse : CNP Assurances a choisi d’utiliser les indicateurs qualitatifs de la démarche « Carbon Impact Analytics » ainsi que les notations ESG et les analyses des enjeux climats de ses sociétés de gestion sur les plus gros émetteurs de GES de son portefeuille actions.

Méthodologie :

L’analyse de ces différentes informations (contribution TEE du carbone impact analytics, notation ESG de Mirova et LBPAM, analyse des enjeux climats de Mirova et LBPAM) a été réalisée entreprise par entreprise, sur les plus gros émetteurs de GES soit 20 valeurs couvrant 90% de l’empreinte carbone du portefeuille action.

L’objectif est d’identifier les entreprises ayant les plus importants enjeux carbone et n’ayant pas encore changé de stratégie afin de mettre en place un dialogue adéquat. Le croisement des entreprises ayant actuellement une contribution faible ou négative envers le climat, avec celle ayant une stratégie bas-carbone future nulle ou pas assez ambitieuse a permis de mettre en évidence un certain nombre d’acteurs. Cette liste a été confirmée par les analyses de nos sociétés de gestion.

Ont également été identifiées une dizaine d'entreprises, fortement émettrices de par leur activité mais profondément engagées dans la transition vers une économie décarbonée, et donc à soutenir.

Résultats :

Les travaux ont permis d'obtenir le montant des émissions évitées du portefeuille Actions sur les secteurs à enjeux élevés, ainsi que des notations sur les stratégies et engagements des sociétés. Ces appréciations servent de base aux actions d'engagement, qui s'accompagnent si nécessaire de mouvements de gestion (cf ci après).

Réactions /changements effectués suite à l'analyse TEE

Intégration dans la politique d'investissement :

Conformément à l'engagement pris en novembre 2015, l'objectif de réduction de l'empreinte carbone est basé sur le dialogue avec les entreprises et non pas par la vente des titres « carbonés ». Cette solution reflète sa responsabilité d'investisseur de long terme privilégiant l'accompagnement des entreprises et de l'économie vers la transition plutôt que de « passer » le carbone à d'autres. C'est donc naturellement dans l'engagement avec les entreprises et non dans la politique d'investissement que les changements sont réalisés.

Engagement auprès des émetteurs et des sociétés de gestion :

La combinaison des approches décrites ci-dessus a permis de construire une stratégie d'engagement vis-à-vis des plus gros émetteurs de GES du portefeuille actions afin de répondre à l'objectif de réduction de l'empreinte carbone que s'est fixé CNP Assurances sur son portefeuille actions. Ces actions, débutées en 2015, se sont encore renforcées en 2016.

- Elargissement du périmètre de vote aux assemblées générales des titres à tout le secteur de l'énergie, même en cas de détention très marginale.
- Vote sanction sur la rémunération du dirigeant pour les sociétés ne contribuant pas ou insuffisamment à la TEE : 5 sociétés sont concernées.
- Dialogues en direct menés avec des entreprises du secteur de l'énergie (4 *one to one* réalisés en 2016).
- Engagement en s'associant depuis mi 2016 aux courriers de Mirova envers les entreprises à forts risques ESG et ne contribuant pas ou peu à la TEE et sur lesquelles il n'y a pas de dialogue direct. Ainsi, 18 sociétés ont été contactées au nom de CNP Assurances dans le cadre de ces démarches. Les remarques ont porté tant sur la capacité des sociétés à proposer des produits et services répondant aux enjeux de développement durable que sur l'adoption de bonnes pratiques en matière de gestion des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. 8 sociétés ont donné un retour favorable aux pistes d'amélioration évoquées.

La communication publique du directeur général de CNP Assurances, Frédéric Lavenir, lors du colloque Novethic de novembre 2015 annonçant l'objectif de baisser de 20% d'ici 2020 l'empreinte carbone de son portefeuille actions par rapport à fin 2014, a été largement entendue par les sociétés. Comme rappelé par le directeur général adjoint, Antoine Lissowski, lors de l'édition en 2016 de ce colloque, cet indicateur est suivi mensuellement confirmant la poursuite des engagements de CNP Assurances post COP21.

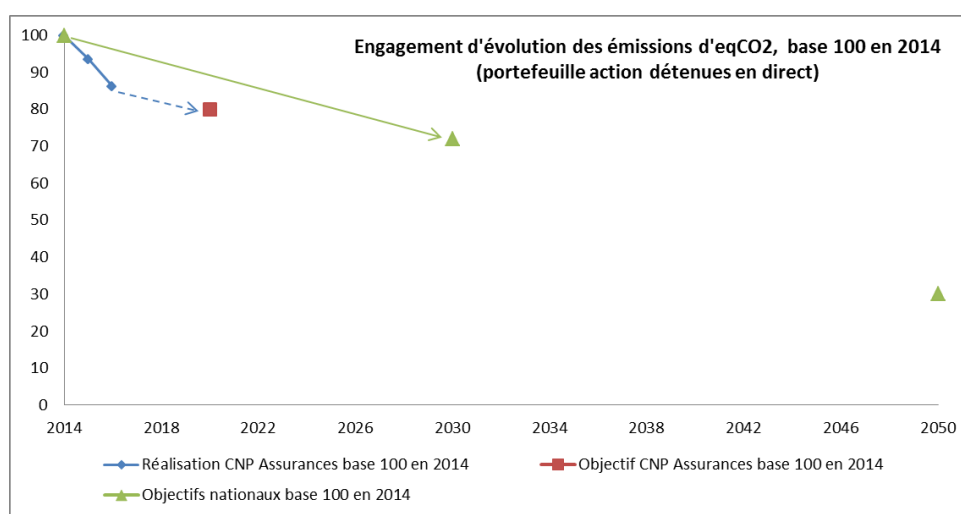
Ces messages forts accompagnés de cibles ambitieuses ci-dessous amèneront les sociétés à prendre conscience du risque de transition et leur faire accélérer leur stratégie de décarbonation.

Cibles indicatives et position des cibles par rapport aux objectifs nationaux :

CNP Assurances s'est fixée comme objectif de baisser de 20% d'ici 2020 l'empreinte carbone de son portefeuille actions par rapport à fin 2014 (ceci afin d'amener les sociétés à prendre conscience du risque de transition et leur faire accélérer leur stratégie de décarbonation).

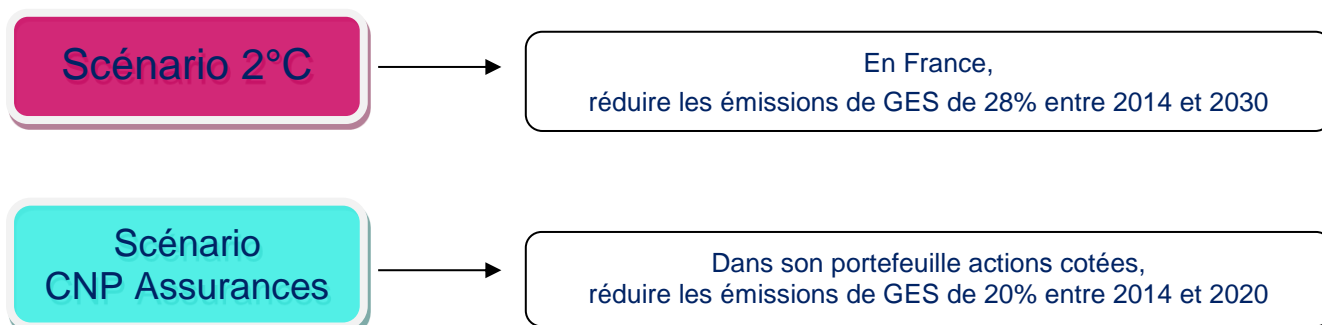
Les engagements de CNP Assurances reflètent ceux pris par la France lors de la COP21 traduits dans la stratégie nationale bas carbone en novembre 2015 à savoir :

- -40% d'émissions de GES en 2030 par rapport à 1990. Rapportée à 2014 où les émissions de GES sont estimées à 461,1 MteqCO₂, la réduction est de 28% en 2030 par rapport à 2014.
- -75% d'émissions de GES en 2050 par rapport à 1990. Rapportée à 2014 où les émissions de GES sont estimées à 461,1 MteqCO₂, la réduction est de 70% en 2050 par rapport à 2014.



Comme le montre le schéma ci-dessus, la cible de CNP Assurances (en rouge - réduction de 20% entre 2014 et 2020), quoique de plus court terme, est en cohérence avec les objectifs nationaux (en vert), voire plus ambitieuse. Fin 2016, plus des 2/3 du chemin a été réalisé (en bleu – niveau atteint de l'empreinte carbone CNP Assurances). Néanmoins les estimations sont volatiles et subordonnées aux périmètres et méthodes de collecte des données dans les entreprises et des évolutions des facteurs d'émissions de référence. Aussi, même si les résultats fin 2016 sont très encourageants, CNP Assurances reste vigilante et engagée.

Convergence CNP Assurances vers un scénario 2°C



II.2. IMMOBILIER

*Critères ESG, Charte « travaux verts »,
Objectif affiché de réduction de la consommation énergétique,
évaluation des émissions évitées*

Les actifs financiers concernés

Périmètres concernées : Actifs immobiliers détenus par CNP Assurances en nom propre ou par l'intermédiaire de SCI détenues à 100%

Part des encours en valeur bilan : 7,7 Md€ soit 2,5 % des encours au 31/12/2016 (valeur bilan nette)

Gestion financière : la gestion du patrimoine immobilier détenue en nom propre ou par l'intermédiaire de SCI détenues à 100%, est déléguée auprès d'une vingtaine de sociétés de gestion. Ces dernières ont en charge :

- L'assistance et conseil pour la définition de la stratégie locative, d'investissement et d'arbitrage des actifs et la mise en œuvre de cette stratégie d'investissement et d'arbitrage
- La gestion des immeubles (en ce compris la commercialisation locative desdits biens)
- La gestion patrimoniale stratégique
- La gestion corporate des sociétés
- La gestion de la consolidation
- La gestion financière courante et la gestion de trésorerie
- La gestion des assurances multirisques
- La gestion des travaux

Modalités de prise en compte des critères ESG

Analyse ESG à l'acquisition du bien immobilier

Nature des principaux critères :

L'acquisition des biens immobiliers passe au crible du mandat cadre entre CNP Assurances et ses sociétés de gestion. Les critères ESG sont nombreux et nous exposerons ici les principaux :

- Environnementaux : efficacité énergétique, pollution, risque d'inondation et de catastrophe naturelle, transports.
- Sociaux : sécurité des usagers, risque amiante et plomb, accessibilité aux personnes à mobilité réduites.
- Gouvernance : l'identité du vendeur est analysée au regard des consignes de lutte anti blanchiment et anti-corruption (processus KYC). Par ailleurs cinq principes d'action éthique doivent être suivis par les sociétés de gestion. Ils couvrent le comportement sur les marchés, l'intégrité et le respect des fournisseurs, y compris par les sous-traitants.

Méthodologie :

Les sociétés de gestion sont en charge de l'analyse de ces critères. Avant toute acquisition, celle-ci remet un dossier très complet à CNP Assurances incorporant analyse technique, environnementale et sanitaire du bâtiment. Ce dossier relève les risques environnementaux, la performance énergétique (diagnostic obligatoire), les émissions de GES du bâtiment et sa position au regard des nouvelles réglementations environnementales (bail vert, certification, labels), ainsi que la situation sanitaire au regard de l'amiante, le plomb, les termites, pollutions des sols.... Ces informations ESG peuvent être complétées si nécessaire d'audit, de benchmark, de références internationales (label) ou d'autres informations d'experts externes.

Résultats :

100% des acquisitions (en propre) 2016 ont bénéficié de ce processus.

Intégration dans la politique d'investissement :

Les analyses techniques, environnementales et sanitaires du bâtiment aident CNP Assurances à identifier les risques propres aux bâtiments et surtout à évaluer le montant et la faisabilité des travaux nécessaires pour respecter le niveau d'exigence de CNP Assurances. La non faisabilité est un critère d'abandon du projet et l'évaluation des coûts des travaux impacte le prix d'acquisition.

Cette intégration permet aux équipes d'être plus sensibles aux enjeux ESG et de les combiner intelligemment aux enjeux économiques, ce qui a motivé dernièrement l'acquisition d'une résidence étudiante avec une partie à loyer social. A ce sujet, le responsable des investissements immobiliers et infrastructures de CNP Assurances, précise : «Dans le cadre de notre engagement d'investisseur responsable, nous sommes fiers de contribuer à relever les défis démographiques actuels en aidant, dans ce cas précis, les jeunes générations. Investir dans des logements pour étudiants, et en particulier dans du logement social universitaire, constitue d'autre part une alternative attractive au plan économique».

Analyse ESG dans la gestion des biens immobiliers

Les principes de gestion ESG décrite ci-après sont inscrits dans tous les mandats entre CNP Assurances et ses sociétés de gestion au 31/12/2016. Les sociétés de gestion s'engagent à réaliser la gestion du patrimoine immobilier en tenant compte de ces critères.

Nature des principaux critères :

Les sociétés de gestion mandatées par CNP Assurances s'engagent au respect :

- **du principe de sécurité des immeubles et des personnes** : le respect du principe repose sur la prévention des risques inhérents aux immeubles afin :
 - d'une part, de contribuer à la valorisation des Immeubles, par l'adéquation des conseils donnés et des solutions proposées aux besoins des Immeubles et aux intérêts du Mandant,
 - et, d'autre part, de prémunir les personnes contre toute atteinte à leur intégrité physique, que ces personnes aient ou n'aient pas un lien contractuel avec le Mandant (occupants, usagers, visiteurs, passants, etc. ...).
- **du principe de Qualité des prestations** : le respect de ce principe repose sur la sélection et le recours systématique, ou à défaut prioritaire, à des entreprises compétentes tout en conservant la maîtrise des coûts.
- **de la démarche socialement responsable du Mandant,**

Informations utilisées pour l'analyse :

Pour assurer leurs engagements, les sociétés de gestion peuvent réaliser leurs analyses sur la base d'enquêtes de satisfaction auprès des locataires, de réalisation d'études environnementales, d'audits HSE, d'audits installation électrique par exemple.

Réactions /changements effectués suite à l'analyse ESG

Charte « travaux verts »

Les critères ESG ci-dessus sont déclinés de façon opérationnelle dans le mandat sous la forme de la charte dite « travaux verts ». La société de gestion s'engage à réaliser les travaux en suivant les règles de cette charte :

1. MATERIAUX ET TECHNOLOGIES UTILISES

- Employer des matériaux ou technologies ayant un impact limité sur l'environnement,
- Favoriser des matériaux recyclés ou recyclables,
- Réaliser une analyse critique préalablement à l'utilisation de nouveaux procédés ou produits théoriquement plus favorables à l'environnement.

2. PHASE CHANTIER

- Rédiger un plan d'organisation du chantier,
- Gérer et valoriser les déchets,
- Réduire les nuisances causées aux riverains,
- Limiter les pollutions de proximité,
- Limiter les consommations des ressources,
- Effectuer un éco-suivi du chantier.

3. GESTION DES DECHETS D'ACTIVITE

- Réduire les déchets à la source,
- Mettre en place une collecte sélective,
- Traiter, valoriser et suivre les déchets de collecte,
- Evaluer la quantité de déchets produits.

4. QUALITE ET ECONOMIES D'EAU

- Maîtriser le risque de contamination et de prolifération bactérienne dans les réseaux d'eau,
- Distribuer une eau conforme aux exigences du code de la santé ainsi qu'aux références de qualité,
- Assurer une limitation des consommations d'eau.

5. QUALITE DE L'AIR

- Limiter le risque de contamination et prolifération bactériennes dans les installations de traitement de l'air,
- Distribuer un air conforme aux exigences du code du travail et autres applicables,
- Proposer à l'occupant un air adapté au confort en termes d'hygrométrie et de température dans la limite des prescriptions réglementaires,
- Améliorer la qualité de l'air intérieur,
- Eviter la présence de composés organiques volatiles dans des matériaux faciles à poser.

6. LIMITATION DES NUISANCES SONORES

- Apporter un maximum de confort acoustique aux occupants,
- Limiter la propagation des bruits et vibrations au sein des locaux,
- En cas d'occupation à proximité durant les travaux, limiter la gêne occasionnée,

- Choix des équipements afin de limiter les nuisances,
- Réduire les nuisances causées aux riverains.

7. LIMITATION DES NUISANCES OLFACTIVES

- Eviter la présence de COV dans des matériaux faciles à poser.

8. CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES

- Limiter l'exposition de l'être humain aux ondes électromagnétiques,
- Solutions permettant de protéger les personnes,
- Solutions permettant d'atténuer ou d'éliminer un risque.

9. AMIANTE

- Identifier les obligations du propriétaire et/ou du maître d'ouvrage lors de travaux de réhabilitation dans les textes réglementaires,
- Réunir les documents relatifs à la présence d'amiante,
- Décrire les étapes de la gestion du risque amiante sur un chantier de rénovation.

10. PLOMB DANS LES PEINTURES

- Identifier les obligations du propriétaire et/ou du maître d'ouvrage de travaux de réhabilitation dans les textes réglementaires,
- Réunir les documents relatifs à la présence de plomb dans les peintures,
- Faire réaliser des contrôles réglementaires.

11. TERMITES ET AUTRES INSECTES XYLOPHAGES

- Identifier les zones à risque,
- Gérer les déchets infestés.

12. PERFORMANCES ENERGETIQUES ET THERMIQUES

- Maîtriser la consommation énergétique du patrimoine :
 - Etudier la mise en place d'énergie renouvelable ;
 - Privilégier des systèmes de chauffage et de rafraîchissement à hautes efficacités énergétiques ;
 - Isoler le bâti et limiter les apports de chaleur en été ;
 - Eviter de surdimensionner le renouvellement d'air pour éviter les déperditions inutiles ;
 - Etudier les systèmes de récupération de chaleur sur l'extraction d'air ;
 - Prévoir des éclairages économes et d'une puissance adaptée ;
- Veille technologique et réglementaire.
 - S'efforcer de dépasser les exigences réglementaires en vigueur ;
- Mettre en place des comptages et des suivis des consommations.

13. PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

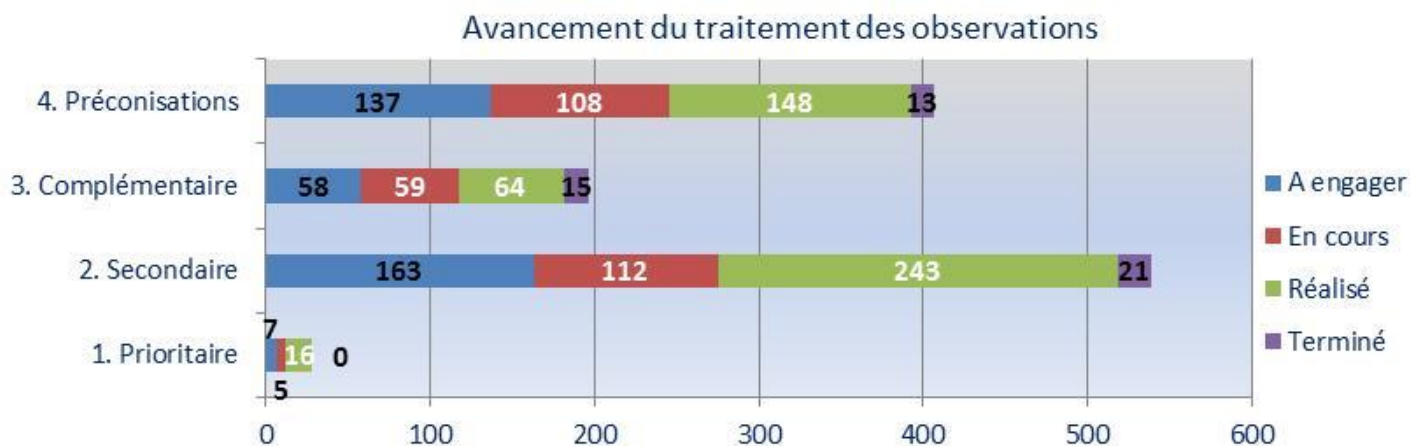
Veiller, en fonction de la nature des travaux, à protéger la biodiversité, en étudiant des solutions techniques privilégiant le végétal et des solutions techniques basées sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les bâtiments et les espaces verts (comme la gestion différenciée), notamment lors de la réalisation de travaux de toitures terrasses végétalisées ou d'espaces verts et en étant respectueux des écosystèmes en phase chantier.

La société de gestion est responsable des risques liés à cette charte. CNP Assurances attend d'elle une gestion équilibrée et pertinente de ces risques au cas par cas en fonction de la matérialité des enjeux.

Mission d'analyse Hygiène Sécurité Environnement

La sécurité des biens et des utilisateurs est un enjeu majeur pour CNP Assurances qui a initié sur 2016, à titre expérimental une mission d'analyse HSE sur 79 de ses immeubles détenus en direct.

Les audits ont été réalisés et l'avancement du traitement des observations au 31/12/2016 est le suivant :



Engagement auprès des sociétés de gestion :

L'acquisition des biens immobiliers, tout comme la gestion est déléguée à des sociétés de gestion en charge de contractualiser avec des gérants immobiliers ou des foncières. Cette délégation passe par un contrat cadre qui définit les engagements des sociétés de gestion qui s'applique de facto à leurs sous-traitants. Ces engagements incluent des critères ESG et éthiques. La mise en œuvre du contrat est conditionnée au respect de la démarche socialement responsable de CNP Assurances ainsi que des principes de sécurité des immeubles et des personnes et de qualité des prestations.

Par ailleurs, CNP Assurances demande à ces sociétés de gestion de s'engager à signer avec elle la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires. Fin 2016, 54% des gérants sont signataires.

Contribution à la transition écologique et énergétique

Comme peuvent le montrer les différents scénarios de l'Agence internationale de l'énergie, le secteur de l'immobilier est clé dans l'amélioration de l'efficacité énergétique. Aussi, au-delà de la seule labellisation des bâtiments traités dans la partie « Investissement verts », la stratégie responsable d'accompagnement de la TEE du patrimoine immobilier passe avant tout par la rénovation.

⇒ Améliorer la performance énergétique du parc immobilier

Gestion de la démarche de contribution à la TEE

CNP assurances aborde la gestion des risques climatiques par l'intégration des critères environnementaux et des objectifs de décarbonation du parc existant sous trois formes :

- l'analyse systématique de l'amélioration des performances énergétiques lors de la programmation de travaux,
- l'engagement de réduire de 20% la consommation énergétique du patrimoine immobilier entre 2006 et 2020. Cet engagement se concrétise à ce jour par la mise en œuvre du scénario patrimonial d'amélioration énergétique du parc immobilier visant à améliorer de 38% ces consommations sur le patrimoine détenu en propre (+sci détenues à 100%),
- l'engagement lié à la signature de la Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Ces trois points sont gérés via la « Mission Gréco » lancé en 2012 par CNP Assurances dont l'objectif, depuis l'origine, est de définir des plans de travaux adaptés à chaque immeuble afin de réduire les émissions de CO2 et les consommations d'énergie.

Analyse TEE

Nous indiquerons ici les principaux éléments de méthodologie suivis par les différents bureaux d'étude spécialisés mandatés par CNP Assurances pour réaliser la « Mission Gréco »

Nature des principaux critères :

L'objectif est de pouvoir suivre l'impact des travaux sur la consommation des actifs en « énergie Finale », en énergie primaire ainsi que les rejets de GES.

Informations utilisées pour l'analyse :

L'analyse est basée sur les consommations (factures énergétiques), des audits thermiques, des DPE réglementaires et améliorés ainsi que des simulations thermiques dynamiques.

Méthodologie :

Définition du périmètre : L'hétérogénéité du parc ne permet pas d'envisager les mêmes actions selon la localisation, la structure de détention, l'usage de l'immeuble (résidentiel/tertiaire). CNP Assurances a engagé un

projet ambitieux sur le patrimoine immobilier sur lequel elle dispose du pouvoir de décision (détention en pleine propriété). Aussi au 31/12/2016, 168 actifs immobiliers sont concernés par ce projet, soit 53% du patrimoine immobilier total de CNP Assurances.

Différentes phases de la « mission GRECO » permettent de définir les plans d'actions d'amélioration énergétique de chacun des actifs immobiliers

Phase 1 : Audits énergétiques du parc

Phase 2 : Définition de plusieurs scénarii d'amélioration par bâtiment

Phase 3 : Définition du scénario patrimonial par la sélection d'un scénario par actif

Phase 4 : Vérification des calculs par les bureaux d'études

Phase 5 : Intégration des budgets de travaux dans les plans pluriannuels

Les plans d'actions issus du projet Greco reprennent les principaux leviers de contribution à la TEE :

- Amélioration des comportements des utilisateurs
- Traitement de l'enveloppe des bâtiments pour diminuer les besoins d'énergies
- Améliorer le rendement des équipements pour diminuer les besoins d'énergies
- Avoir recours à des énergies renouvelables

Résultats :

Avancement du projet au 31/12/2016 : sur les 168 actifs immobiliers concernés par ce projet, 143 actifs ont déjà été analysés ou sont en cours de programmation.

La mission Gréco permet de réaliser un bilan des consommations annuelles des actifs audités

	Année d'origine (2006 – ou année d'acquisition si postérieure)	2016	Economie d'énergie
Consommation énergie primaire	242 784 662 kWh.EP/an	180 025 944 kWh.EP/an	26%

L'objectif de CNP Assurances est d'atteindre 38% d'économie d'énergie fin 2020 sur le périmètre, soit une estimation de réduction de 20% sur le patrimoine immobilier. A fin 2016, l'objectif est atteint à 68%.

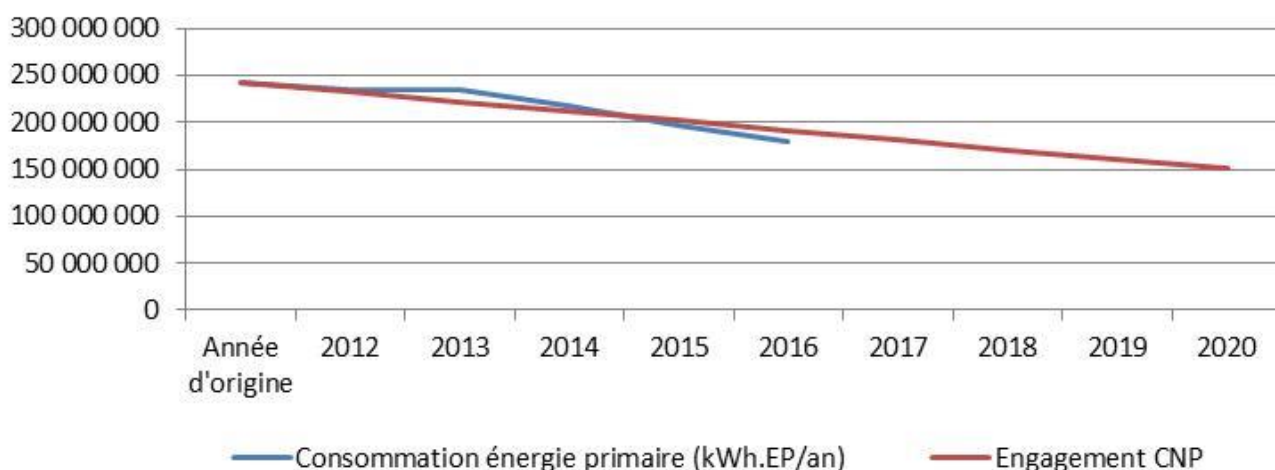
Réactions /changements effectués suite à l'analyse TEE : réalisation des plans d'action

Pour améliorer les comportements des utilisateurs, les mandataires de CNP Assurances ont mis en place des annexes vertes dans tous les baux tertiaires. Dans ce cadre une réunion dédiée à l'efficacité énergétique est organisée chaque année par les sociétés de gestion avec les usagers.

CNP Assurances met en œuvre les scénarii de traitement de l'enveloppe du bâtiment et d'amélioration des rendements des équipements recommandés par le projet Gréco Recours aux énergies renouvelables : lors de chaque audit le potentiel de recours aux énergies renouvelables est analysé et pris en compte dans les scénarios de travaux le cas échéant. Le scénario patrimonial bâti à partir des audits et des plans pluriannuels de travaux permet à CNP Assurances de s'engager sur des objectifs de réduction de consommation énergétique et de décarbonation (-38% d'ici 2020).

Cibles indicatives : **objectifs CNP 38% d'économie d'énergie et de GES à échéance 2020** sur le périmètre Gréco, soit une estimation de réduction de 20% sur le patrimoine immobilier (engagement public en novembre 2015).

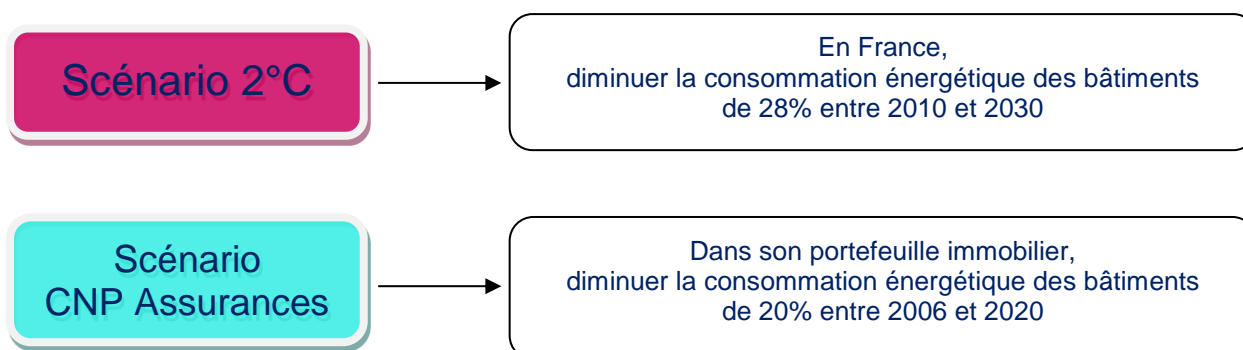
Position au 31/12 par rapport aux cibles:



Année d'origine : 2006 – ou année d'acquisition si postérieure

Position des cibles par rapport aux objectifs nationaux : l'objectif ci-dessus s'inscrit dans la stratégie nationale Bas Carbone qui préconise de diminuer la consommation énergétique de 28% entre 2010 et 2030.

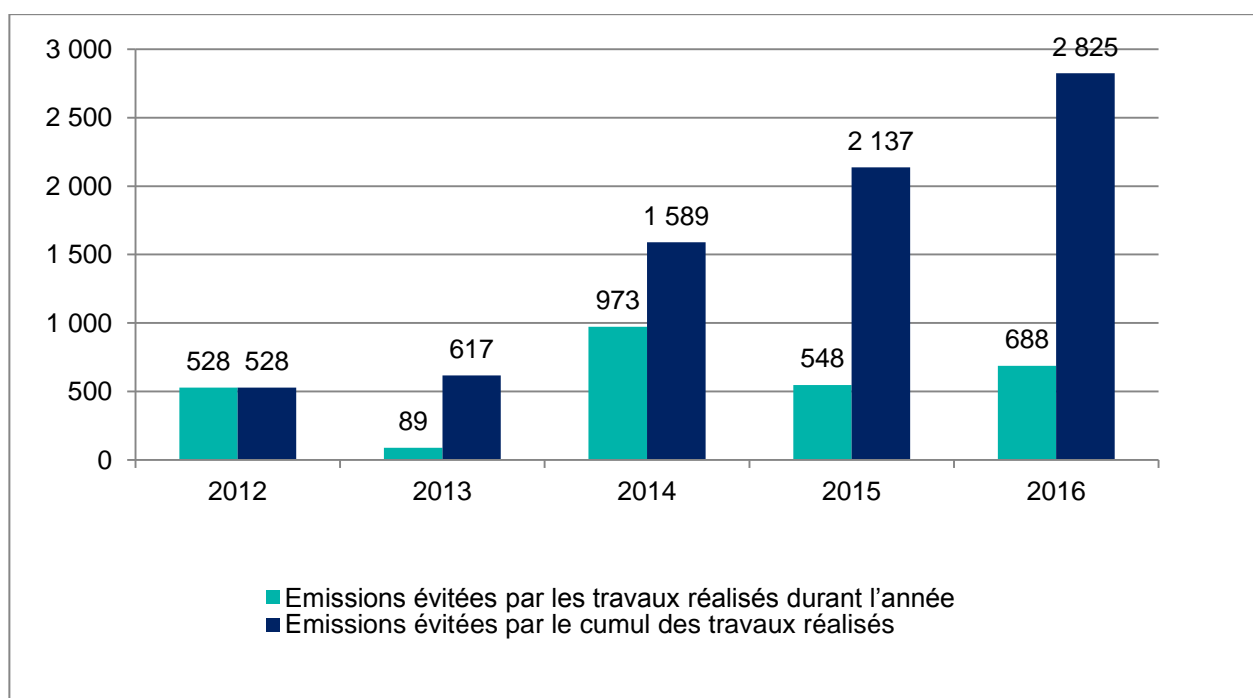
Convergence CNP Assurances vers un scénario 2°C



Suivi des émissions d'équivalent CO2 évitées par les travaux de rénovation des bâtiments

Les travaux réalisés permettent d'éviter des émissions de CO2 . CNP Assurance suit cet indicateur depuis 2012. Le total des émissions évitées théoriques grâce aux travaux réalisés depuis 2012 s'élève à 2825 TeqCO2/an.

Emissions évitées en teq CO2/an



II.3. FORET

*Certification « gestion durable », préservation de la biodiversité,
Stockage de carbone, adaptation au changement climatique*

Les actifs financiers concernés

Périmètres concernés : 190 massifs forestiers détenus en direct ou via SCI par CNP Assurances, soit près de 50 458 hectares.

7 participations dans des groupements forestiers

Part des encours en valeur bilan : 265 M€ au 31/12/2016 soit 0,084% des encours

Gestion financière : La gestion des forêts est déléguée par un mandat à la Société Forestière, société anonyme dont CNP Assurances détient 49,98% du capital.

Les missions confiées sont :

- L'assistance, le conseil et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement et d'arbitrage;
- La gestion patrimoniale, technique et administrative des massifs forestiers.

Modalité de prise en compte des critères ESG

Gestion de la démarche ESG

La Société Forestière assure par mandat la gestion du patrimoine forestier de CNP Assurances. Dans ce cadre, elle met en œuvre une gestion forestière socialement responsable et volontairement respectueuse de l'environnement. Dès 2001, la Société Forestière s'est d'ailleurs dotée d'un manuel de gestion forestière durable dont l'application est certifiée ISO 9001. Il intègre les principales thématiques de l'analyse ESG : gouvernance, pilotage et organisation des relations avec ses clients et autres parties prenantes ainsi que mise en application de pratiques sylvicoles tenant compte des habitats et espèces remarquables. CNP Assurances adhère à cette démarche en ayant signé la charte de gestion durable associée.

Les critères et indicateurs évoqués par la suite sont tous issus de cette politique de gestion durable.

Analyse ESG

Principaux critères : la certification d'une gestion durable et la préservation de la biodiversité sont les principaux critères ESG intégrés dans les investissements forestiers de CNP Assurances.

Certification d'une gestion durable

Un des critères le plus intégrateur de la prise en compte des critères ESG appliqués à la forêt est la certification de gestion durable. En effet, les forêts doivent être gérées durablement afin de maintenir l'ensemble des services écosystémiques qu'elles offrent. Nous pouvons citer, entre autres, leur capacité à produire du bois, matière première renouvelable, à maintenir une biodiversité originale ou encore à préserver les sols contre l'érosion.

Informations utilisées :

La certification PEFC, première marque mondiale de certification de gestion durable, s'attache à garantir que la gestion mise en œuvre permet le maintien de ces fonctions à long terme. La Société Forestière a historiquement encouragé les propriétaires forestiers à adhérer à cette certification.

Méthodologie :

L'adhésion à la certification PEFC est effectuée par région administrative ou regroupement de régions administratives. La Société Forestière a pour mission de s'assurer que tous les certificats de CNP Assurances restent valides, en renouvelant les adhésions dans les délais impartis et en mettant en œuvre les règles de gestion durable PEFC définies par le « cahier des charges du propriétaire ». La validité des certificats est établie par un contrôle documentaire vérifiant que les certificats existent et sont en cours de validité. Une base de suivi de ces adhésions est tenue à jour par la Société Forestière pour le compte de CNP Assurances. Le certificat est valable 5 ans, sauf s'il est remis en cause suite à un audit externe commandité par PEFC.

Résultats :

Fin 2016, 100% des surfaces des forêts détenues par CNP Assurances adhèrent à la certification PEFC. L'objectif cible récurrent est d'être à 100% de la surface certifiée.

Préservation de la biodiversité :

Le manuel de gestion forestière durable évoqué précédemment décrit les actions à mener qui permettent d'identifier les habitats et espèces remarquables afin d'en tenir compte dans la gestion mise en œuvre.

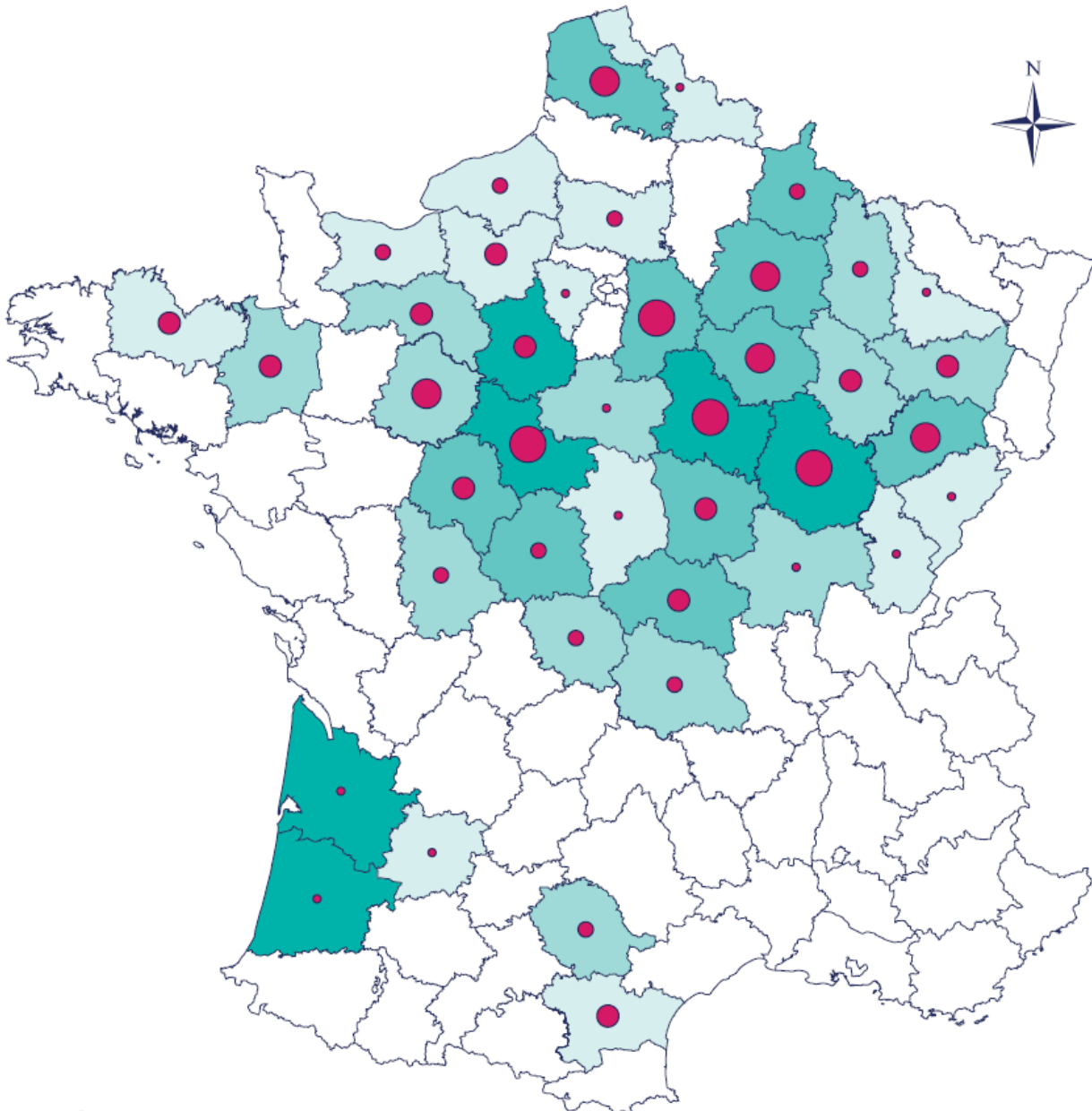
Informations utilisées et méthodologie :

Outre le suivi d'actions spécifiques menées en faveur de la biodiversité, la diversité des essences est également un bon indicateur de gestion durable. En effet, derrière chaque essence principale d'un peuplement, est associé à un ou plusieurs habitats. Il y a donc une corrélation étroite entre la diversité des essences principales et la biodiversité.

La Société Forestière décrit dans une base de données le parcellaire forestier du patrimoine. Chaque massif est divisé en unités de gestion appelées parcelles, elles-mêmes étant subdivisées en sous-parcelles homogènes de par leur peuplement. L'essence principale est ainsi systématiquement renseignée pour chaque sous-parcelle, ce qui permet de faire le décompte du nombre d'essences principales présentes sur les patrimoines.

Résultats :

Fin 2016, le patrimoine de CNP Assurances présente une diversification des essences qui est illustrée sur la carte suivante :



Légende

DÉPARTEMENT
Nombre d'essences

- 1-8
- 9-14
- 15-19
- 20-24
- 24 et plus

DÉPARTEMENT
Surface (ha)

- 1 à 300
- 301 à 1000
- 1001 à 2500
- 2501 et plus

Kilomètres
 0 80 160 320



Réactions / changements effectués suite à l'analyse ESG

Intégration dans la politique d'investissement :

CNP Assurances étudie toute opportunité d'investissement national ou international proposée par la Société Forestière qui s'engage à sélectionner des forêts de qualité déjà certifiées ou ayant un potentiel de valeur d'avenir grâce à une gestion durable, dans le but d'obtenir la certification PEFC.

CNP Assurances est par ailleurs engagée, au travers du mandat avec la Société Forestière, à poursuivre son effort d'amélioration des massifs forestiers lorsque cela est possible (gestion des enclaves, servitudes,...) en vue d'accentuer le caractère qualitatif du patrimoine en terme de gestion durable.

Engagement auprès des émetteurs et des sociétés de gestion :

CNP Assurances, soutient la Société Forestière dans la poursuite de ses missions de gestion durable des massifs forestiers, par sa présence au conseil d'administration.

La Société Forestière met en œuvre au quotidien son manuel de gestion durable sur le patrimoine de CNP Assurances et s'assure que les engagements pris dans le cadre de l'adhésion à la certification PEFC sont respectés. Les personnes et entreprises qui sont amenées à intervenir sur les forêts (acheteurs de bois, entrepreneurs de travaux forestiers...) sont ainsi informées des conséquences de ces différents engagements pour les opérations qu'elles doivent mener. Les contrats utilisés précisent ces engagements.

Contribution à la transition écologique et énergétique

Gestion de la démarche de contribution à la TEE

L'analyse des flux de carbone est un enjeu majeur pour toute entreprise qui souhaite contribuer à la transition énergétique et écologique. Le patrimoine forestier de CNP Assurances vient en ce sens apporter une contribution originale puisque la forêt est un actif qui stocke du carbone quand elle est en croissance et en émet, notamment à chaque coupe de bois.

Par ailleurs, CNP Assurances via la Société Forestière cherche à diminuer les risques climatiques portés par son patrimoine forestier.

Analyse TEE et intégration dans la gestion

Principaux critères :

Le stockage de carbone et l'adaptation aux changements climatiques sont les principaux critères liés à la transition énergétique dans la gestion du patrimoine immobilier.

Le stockage de carbone

Comme mentionné ci-dessus, la forêt stocke du carbone en phase de croissance. Pour le propriétaire de forêt il est considéré que les coupes de bois génèrent du carbone.

En réalité, après l'exploitation d'une coupe de bois, le carbone peut être stocké sous d'autres formes. Le CO₂ piégé pendant la croissance de l'arbre reste stocké pendant toute la durée d'utilisation des produits fabriqués à partir du bois qui peut s'étendre sur plusieurs dizaines d'années (charpentes, meubles, parquets...). Ce stockage du CO₂ se poursuit même au-delà, lorsque le bois est réutilisé ou recyclé pour d'autres usages. Le bois principalement utilisé pour les besoins de l'ameublement et de la construction, nommé bois d'œuvre, est celui qui stocke le plus longtemps le carbone avant qu'il soit entièrement réémis dans l'atmosphère.

Le bois utilisé pour la production d'énergie, nommé bois énergie, réémet le carbone lors de sa combustion. La durée du stockage après exploitation est donc très faible, mais son utilisation vient, au moins en partie, en substitution à l'énergie fossile (exemple : chaudière fuel remplacée par une chaudière bois).

Informations utilisées et méthodologie :

Deux approches parallèles permettent d'identifier le stock de carbone présent sur le patrimoine forestier.

Flux de carbone annuel : le flux de carbone annuel est évalué sur le parcellaire forestier (cf. ci-dessus). Ces données, à défaut d'être les plus abouties en termes de précision, sont en revanche les plus homogènes dans le temps comme dans l'espace : méthode de collecte d'informations encadrée par des règles de gestion et des procédures pérennes, intégrées dans le système d'information technique de la Société Forestière.

Pour chaque sous-parcelle, on connaît :

- la structure du peuplement (taillis, taillis sous futaie, futaie régulière ou irrégulière, etc.)
- l'essence principale
- l'année d'origine du peuplement (pour les futaies régulières)
- les données de mesures dendrométriques

L'objectif est d'estimer la croissance du bois pour chaque sous-parcelle. Celle-ci est déterminée en mètres cubes par année. On convertit ensuite les volumes de bois en volumes de CO₂, ce qui permet de connaître l'effet « puits de carbone » annuel des forêts.

De ce flux est déduit le carbone exporté par les coupes de bois, qui s'exprime en volume de bois commercialisé, qui est ensuite convertit en volume de CO₂, ce qui permet de connaître l'effet « émission de carbone » annuel des forêts.

Stockage total de carbone : il s'agit du volume total de carbone présent sur le patrimoine de CNP Assurances. Il est apprécié globalement à partir des données nationales, publiées dans « Forêt et Carbone, comprendre, agir, valoriser – Martel, Casset et Gleizes – IDF, 2015 ».

Deux séries de données permettent de comptabiliser le carbone aérien, hors carbone du sol : les données par essences et celles par structures. L'application de ces coefficients aux essences et structures moyennes des parcelles permet d'estimer le stockage total de carbone.

Résultats :

Flux de carbone annuel : le bilan annuel net du stockage de CO₂ sur le patrimoine forestier de CNP Assurances s'élève à 236 988 tonnes de CO₂ en 2016. Il correspond au bilan brut annuel du stockage de CO₂ duquel on déduit les ventes de bois de l'année.

Stockage total de carbone : il est estimé entre 13 079 913 et 14 393 399 tonnes de CO₂ au 31/12/2016, selon la méthode de comptabilisation retenue.

Intégration dans la politique d'investissement :

Les forêts ne sont pas utilisées dans le but de compensation carbone mais pour la valorisation des services et du bois. Toutefois, chaque acquisition est accompagnée d'un plan de gestion (reconduit, modifié ou mis en place), lequel plan interdit les coupes arbitraires et abusives et permet le maintien de la surface forestière par la reconstitution des essences en fonction des coupes autorisées sous contrôle de l'administration.

Réduction du risque lié aux changements climatique

La Société Forestière s'est engagée sur les patrimoines de CNP Assurances dans une démarche de réduction des risques liés au changement climatique. Pour ce faire, trois actions sont suivies :

- Intégration de réflexions liées au changement climatique dans les plans de gestion : ces plans décrivent forêt par forêt, la programmation de gestion des 10 à 20 ans à venir. Ils sont agréés par l'administration forestière, qui en garantit la conformité à la réglementation en vigueur. Depuis 2008, la prise en compte du changement climatique dans ces plans se traduit par l'analyse d'éléments tels que l'impact annoncé de l'évolution locale du climat, l'adaptation des essences en place et des cycles de production.
- Analyse de la répartition géographique des actifs forestiers : CNP Assurances a mis en place une politique d'investissement qui a permis d'acquérir des forêts diversement réparties. Certaines régions qui présentent des risques naturels importants ont été évitées (sud-est de la France par exemple au regard des risques incendies). La dispersion des actifs forestiers permet aussi de diminuer les risques face à des événements extrêmes de type tempêtes ou sécheresse.
- Analyse de la diversité des essences : au-delà de l'intérêt au regard de la biodiversité vu précédemment, la diversité des essences est un véritable moyen de disperser les risques encourus pour chaque essence face au changement climatique : problème sanitaire lié à l'apparition de pathogènes, risque face à une sécheresse qui impactera différemment chaque essence...

Résultats :

- Fin 2016, 43% du patrimoine forestier dispose d'un plan intégrant la prise en compte du changement climatique. Ce taux a pour ambition d'atteindre progressivement les 100% au fur et à mesure du renouvellement des plans.
- La situation de la diversité des essences et de la répartition géographique du patrimoine de CNP Assurances au 31/12/2016 est cartographiée page 42.

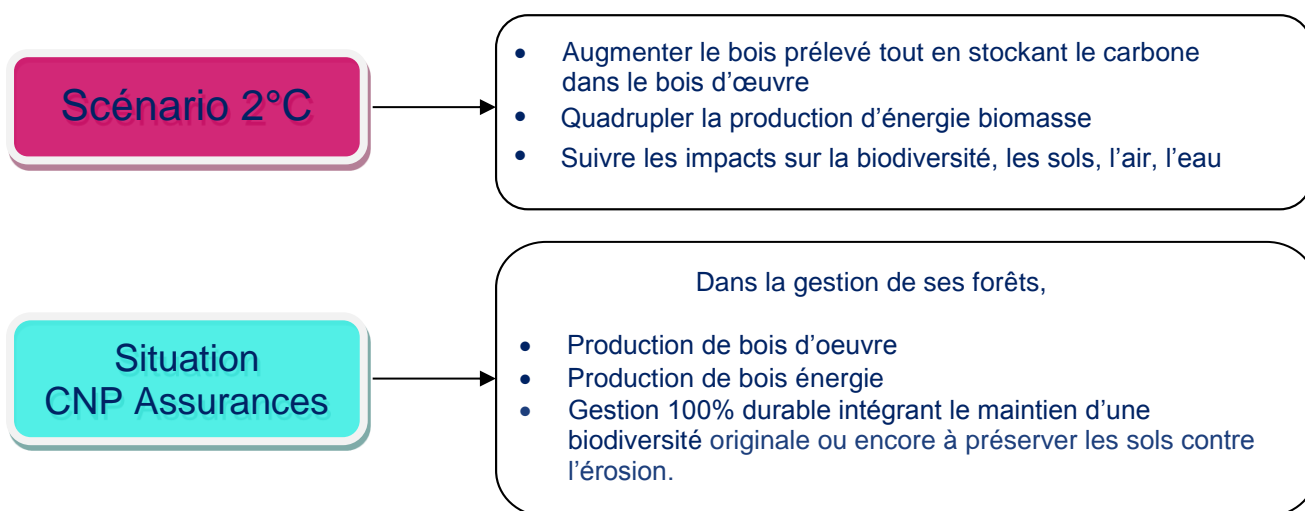
Position par rapport au scénario 2°C :

La stratégie d'exploitation durable des forêts de CNP Assurances accompagne les objectifs nationaux. En effet la stratégie nationale bas carbone (SNBC) promeut une augmentation sensible de bois prélevé tout en stockant le carbone dans la biomasse. La coupe de bois permet la croissance de nouveaux arbres et donc le stockage incessant de carbone. La quantité de bois d'œuvre commercialisé par CNP Assurances, 257 768 m³ en 2016, soutient cette transition.

Par ailleurs, le scénario 2°C de l'Agence Internationale de l'Energie estime que la production d'énergie mondiale à base de biomasse doit quadrupler entre 2013 et 2040. La quantité de bois énergie commercialisée par CNP Assurances, 4 393 tonnes en 2016, participe à cette évolution. Ce bois est une énergie renouvelable car il est issu de forêts gérées durablement.

Avec toute cette activité, la gestion équilibrée et certifiée PEFC des forêts de CNP Assurances est en phase avec les suivis attentifs de la durabilité des filières et de l'impact sur la biodiversité soulignés par la SNBC et sans lesquels toute transition serait vaine.

Convergence CNP Assurances vers un scénario 2°C



II.4. EXCLUSION ESG/CLIMAT

exclusion générale de pays et valeurs sensibles

Les actifs financiers concernés

Périmètres concernés : Tous les placements financiers (hors OPCVM ouverts et UC) de CNP Assurances et MFPrévoyance

Part des encours en valeur bilan : 257 Mrd€ au 31/12/2016 soit 82% des actifs de CNP Assurances.

Modalité de prise en compte des critères ESG

Gestion de la démarche ESG

CNP Assurances détermine la liste des exclusions et valeurs sous surveillance (pays et entreprises). Celle-ci, régulièrement actualisée, est communiquée aux directions financières et aux sociétés de gestion mandatées pour application opérationnelle. Un contrôle mensuel est effectué.

1) Les pays

Principaux critères : l'équilibre de la gouvernance ainsi que la coopération et la transparence fiscale.

Critère gouvernance

Informations utilisées : pour mesurer le bon équilibre de la gouvernance d'un pays CNP Assurances utilise les notations sur le niveau de démocratie et de liberté de Freedom house et la perception de corruption de Transparency international.

Méthodologie : CNP Assurances évalue annuellement les pays en définissant 3 niveaux de risque selon la combinaison des 3 critères démocratie, niveau de liberté et corruption (très haut risque, risque élevé et risque faible).

Résultats : en 2016, 59 Etats notés en très haut risque et 32 en risque élevé.

Intégration dans la politique d'investissement : interdiction d'investir dans la dette publique et parapublique d'un pays à très haut risque et interdiction d'investir dans une entreprise domiciliée dans un de ces mêmes pays. Les investissements dans les pays à risques élevés sont plafonnés. Les limites sont définies au cas par cas par le

comité d'investissement. Depuis 2015, les nouveaux fonds « pays émergents » dédiés respectent également les exclusions des pays notés en très haut risque.

Coopération et transparence fiscale

Informations utilisées : listes établies par l'Etat français et l'Union Européenne (états non coopératifs – ETNC – et sous embargo), ainsi que par le GAFI (pays faisant l'objet de contre-mesures). Cotation risque pays interne et évaluation « paradis fiscaux » de Task justice network.

Résultats : en 2016, la liste noire contient 45 pays.

Intégration dans la politique d'investissement :

Les exclusions ETNC, embargo et GAFI ont été complétées fin 2014 par l'interdiction d'investir dans les pays considérés comme « paradis fiscaux » à l'issue des analyses présentées ci-dessus (dette publique et entreprise domiciliée). La conformité des rares investissements détenus dans ces zones a été vérifiée.

2) Les entreprises

Principaux critères : depuis 2008 exclusion des producteurs de mines antipersonnel et bombes à sous-munitions (MAP/BASM). L'exclusion s'est élargie en 2012 au non-respect des principes fondamentaux du Pacte Mondial, puis en 2015 aux sociétés dont l'activité est liée au charbon. Cette dernière exclusion étant liée à la stratégie d'accompagnement de la transition énergétique et écologique, elle est traitée dans la partie contribution à la TEE.

Engagement Pacte mondial

Informations utilisées :

CNP Assurances bénéficie d'alertes sur les risques ESG des entreprises détenues ou autorisées, de la part des équipes ISR des deux sociétés de gestion mandatées sur la gestion des titres cotés, Mirova pour Natixis AM et La Banque Postale AM. Ces alertes sont partagées lors des comités ISR trimestriels.

Méthodologie : lorsque l'alerte correspond à un non-respect des principes fondamentaux du Pacte Mondial, CNP Assurances demande à la société de gestion de questionner l'émetteur. Lorsque ce dialogue n'a pas permis d'identifier une remédiation proche, la décision d'exclure est soumise au comité d'investissement.

Résultats : en 2016, 5 entreprises sont bloquées dans l'univers d'investissement.

Intégration dans la politique d'investissement : la liste des entreprises exclues est communiquée aux sociétés de gestion mandatées pour la gestion des titres cotés. Les titres sont vendus le cas échéant et bloqués dans l'univers d'investissement autorisé. La démarche s'applique également aux sous-jacents des OPCVM dédiés.

Armes interdites

Informations utilisées: CNP Assurances utilise la liste de producteurs de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous-munitions (BASM) de Natixis AM. Pour information, les Conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2010) interdisent la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions du fait que ces armes peuvent atteindre des populations non concernées par les conflits.

Méthodologie : en s'appuyant sur une agence extra-financière spécialisée dans le domaine de l'armement (Ethix), les équipes de recherche en investissement responsable de Mirova, filiale à 100% de Natixis AM, mettent à jour régulièrement la liste d'exclusion en intégrant toutes les entreprises, cotées ou non cotées, pour lesquelles est avérée :

- une implication dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport des MAP ou des BASM,
- ou une détention de 30% ou plus d'une entreprise impliquée dans les activités mentionnées ci-dessus.

Pour que l'implication de l'entreprise soit avérée, il faut que le composant proposé par celle-ci soit clef et dédié à la production d'armes à sous-munition et/ou de mines antipersonnel.

CNP Assurances utilise la liste directement sans retraitement.

Résultats : en 2016, 75 entreprises exclues

Intégration dans la politique d'investissement : la liste des entreprises exclues est communiquée aux sociétés de gestion mandatées pour la gestion des titres cotés ou d'OPCVM dédiés ainsi qu'aux directions en charge des investissements non cotés.

Engagement auprès des émetteurs et des sociétés de gestion :

Pour ce qui concerne les fonds ouverts, CNP Assurances réalise une enquête tous les 2 ans auprès de l'ensemble des sociétés de gestion partenaires (plus de 80) sur la prise en compte des principes retenus par CNP Assurances : l'exclusion des producteurs d'armes controversées et depuis 2015 sur les règles internes de gestion des paradis fiscaux. Les progrès sont très significatifs et les derniers résultats sont satisfaisants. Par ailleurs, 85% de ces sociétés de gestion adhèrent aux PRI et 95% ont intégré des critères ou des exclusions ESG.

Contribution à la transition écologique et énergétique

En cohérence avec ses principes de gestion d'actifs, l'engagement de CNP Assurances en faveur de la transition écologique et énergétique allie l'accompagnement de tous les secteurs de l'économie vers des modèles d'affaires décarbonés et l'exclusion des facteurs d'émission non soutenable.

Gestion de la démarche de contribution à la TEE

CNP Assurances a décidé en 2015 d'exclure les sociétés extractrices de charbon et productrices d'énergie à base de charbon dont plus de 15% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique.

Pour limiter le réchauffement climatique l'exploitation des réserves fossiles doit être évitée au maximum. Le charbon est la source d'énergie la plus émettrice en eqCO₂ et elle émet des particules fines. De plus, les alternatives au charbon thermique (extrait du sol en vue de produire de l'énergie) existent (contrairement au charbon utilisé dans la production d'acier).

Analyse TEE

Principaux critères de contribution à la TEE :

A ce stade, CNP Assurances concentre ses exclusions aux activités liées au charbon thermique (mines et production d'électricité).

Informations utilisées pour l'analyse :

La démarche repose, en lien avec le Groupe CDC, sur les données du prestataire Trucost. Trucost calcule la part du charbon thermique dans le chiffre d'affaires des sociétés à partir des données financières (chiffre d'affaires, entreprise value etc.) et de production (réserves de charbon, production en GWh etc...) publiées par les entreprises.

Méthodologie :

Trucost collecte et analyse les données obtenues auprès des sociétés, puis les sécurise en les croisant avec les données collectées par un autre prestataire spécialisé et avec les informations obtenues lors des dialogues avec les émetteurs.

Lorsque les données détaillées nécessaires ne sont pas communiquées, Trucost effectue des estimations via une approche sectorielle basée sur des données similaires et pertinentes.

Les données de Trucost ayant par définition au moins un an de retard, CNP Assurances se garde la possibilité de ne pas exclure des entreprises affichant en 2016 un changement de stratégie significatif visant une réduction de la part de charbon thermique dans leur futur chiffre d'affaires. Cette actualisation permet d'optimiser l'accompagnement de la TEE.

Résultats : CNP Assurances a défini deux limites.

- Exclusion à l'acquisition de nouveaux actifs financiers : sociétés extractrices de charbon et productrices d'énergie à base de charbon dont plus de 15% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique (63 titres exclus fin 2016).
- Exclusion du portefeuille d'actifs financiers : sociétés extractrices de charbon et productrices d'énergie à base de charbon dont plus de 25% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique (46 titres exclus fin 2016).

Intégration dans la politique d'investissement

Exclusion à l'acquisition : la liste des entreprises au-delà du seuil de 15% est communiquée aux sociétés de gestion mandatées pour la gestion des titres cotés ainsi qu'aux directions en charge des investissements non cotés. Les OPCVM dédiés sont assujettis aussi à cette interdiction.

Exclusion du portefeuille: les détentions des entreprises au-delà de 25% ont été vendues. A ce titre, CNP Assurances a cédé en 2015 pour près de 300 M€ d'obligations de sociétés extractrices de charbon et productrices d'énergie à base de charbon.

Engagement actionnarial: CNP Assurances a également réalisé des actions d'engagement auprès de certains émetteurs au-dessous des seuils : 2 lettres, 1 titre concerné par un vote négatif à titre de sanction (cf. partie action).

Cohérence de la trajectoire avec les objectifs 2°C

Cibles indicatives :

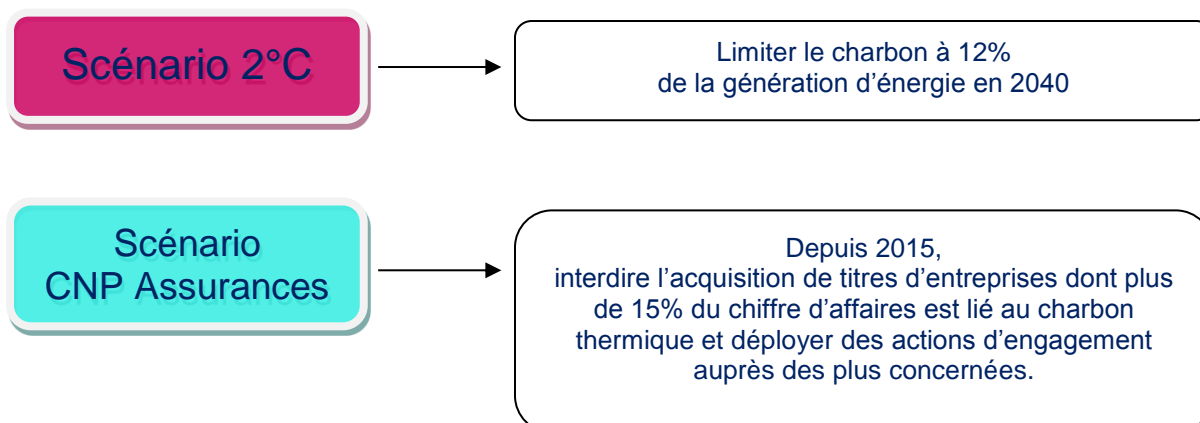
L'objectif réalisé de CNP Assurances est l'arrêt dès 2015 des acquisitions au-delà du seuil 15% du chiffre d'affaires lié au charbon thermique et le désinvestissement au-delà du seuil 25%.

Position des cibles par rapport aux objectifs internationaux / UE / nationaux :

Le scénario 2°C de l'agence internationale de l'énergie (AIE) projette une diminution de la part du charbon dans la génération d'énergie de 41% en 2013 à 12% en 2040 (WEO 2015 – monde).

La stratégie de CNP Assurances n'est pas directement comparable au scénario de l'AIE car elle est exprimée en chiffre d'affaires et non en mix-énergétique. Néanmoins on peut considérer que son impact est significatif.

Convergence CNP Assurances vers un scénario 2°C



III. FINANCEMENT DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ENERGETIQUE (TEE), LES INVESTISSEMENTS VERTS

Comme le souligne la Stratégie Nationale Bas-Carbone, des investissements massifs sont nécessaires pour limiter à 2°C d'ici la fin du siècle le réchauffement climatique. La réorientation des investissements vers cette économie décarbonée a deux volets complémentaires : l'accompagnement des entreprises vers la TEE comme cela a été traité dans les parties 1 et 2, mais aussi directement par le financement d'opportunités économiques durables d'acteurs clés de cette transition.

CNP Assurances déjà présente dans ce type de financement, a choisi d'amplifier sa participation dans les investissements verts (infrastructures, private equity et greenbond). Elle a annoncé dès novembre 2015 qu'elle les doublerait d'ici fin 2017.

L'engagement de CNP Assurances en faveur de la TEE ne se limite pas à ce périmètre spécifique (infrastructures, private equity et greenbond). La gestion d'autres compartiments d'actifs y contribue significativement comme l'indique le CBI, le label TEEC ainsi que le Panorama des financements climat de I4CE. Citons en particulier l'immobilier bas carbone et le patrimoine forestier.

Périmètre :

Supports financiers de dettes et capital en faveur d'infrastructures, d'actions non cotés (private equity), greenbond, suivis depuis plusieurs années, auxquels s'ajoutent des biens immobiliers bas carbone et des forêts durables.

III.1. Investissements de CNP Assurances en faveur de la TEE

CNP Assurances investit dans les domaines clés pour financer la TEE identifiés par le scénario de référence de la stratégie nationale Bas-Carbone : secteurs de l'énergie, la mobilité, les bâtiments et les forêts.

	Energies renouvelables, service et efficacité énergétique	Transport et Mobilité durable	Divers (déchet, eau, éco-industrie, part non spécifiée des greenbond...)
Support financiers	Dettes et capital en faveur d'infrastructures, d'actions non cotés (private equity), greenbond		
Encours en fin d'année (exprimée en valeur à l'acquisition)	1 028 M€	314 M€	395 M€
Cibles et position au 31/12/2016	Objectif 2015 : 1,6 Mrd € fin 2017 Total fin 2016 = 1 737 M€		

- Forte des avancées dans le cadre de sa stratégie bas carbone, CNP Assurances a atteint dès fin 2016 son objectif du triplement en 3 ans des encours en faveur de la TEE depuis 2014, avec un encours correspondant de 1,7 Md€ au 31/12/2016. CNP Assurances a donc relevé son engagement en février 2017 **avec son objectif de 3 Md€ pour fin 2018.**
- NB : Les détentions de Greenbond dépassent 850 M€, soit une participation à 0,7% des émissions mondiale (hors Chine).

	Bâtiments bas carbone (label à l'acquisition et à la rénovation)	Forêts Labélisées PEFC
Support financiers	Détention en direct, SCI, dettes	Détention en direct, SCI, Groupe Foncier
Encours en fin d'année (exprimée en valeur à l'acquisition)	4 767 M€	265 M€

- En 2016, sur ces 5 secteurs, les nouveaux investissements en faveur de la TEE dépassent 2 Mrd € soit près de 2% des placements financiers réalisés par CNP Assurances en 2016.
- Fin 2016, sur ces 5 secteurs, les encours investis en faveur de la TEE dépassent 6,7 Mrd € soit plus de 2% de tous les actifs de CNP Assurances.

III.2. Comparaison par rapport à la cible 2°C

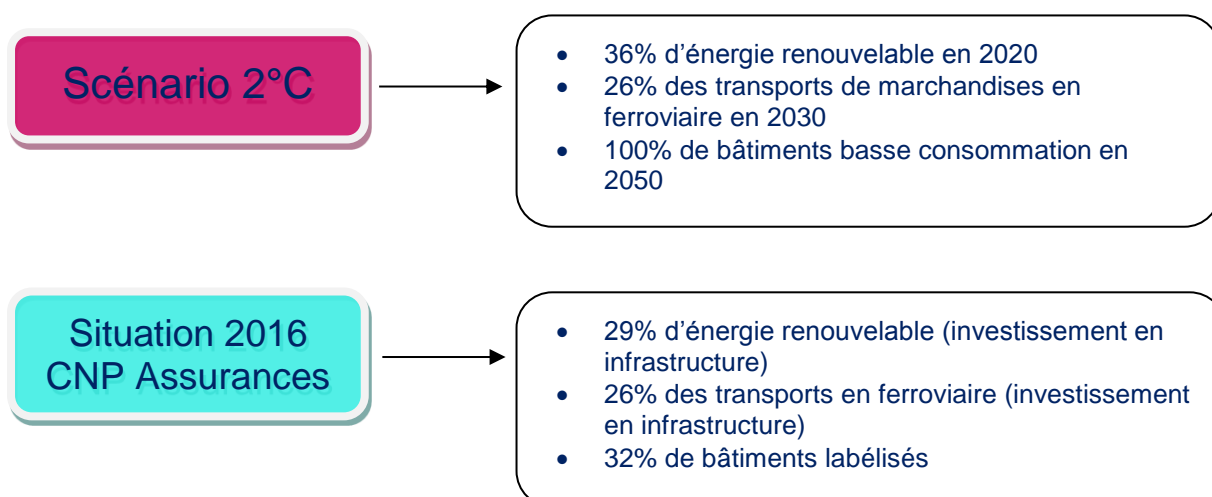
Pour apprécier la cohérence des investissements en faveur de la TEE de CNP Assurances avec la trajectoire 2°C, ces critères ont été analysés :

- La part « verte » dans le secteur : ratio par secteur entre le montant des investissements TEE et le montant investi en totalité dans le même secteur. Comparaison de ce ratio aux scénarios 2°C existants dans le secteur.
- L'accompagnement de la SNBC (stratégie nationale bas carbone) : éléments de la stratégie de CNP Assurances.

A noter que ces travaux nécessitent des données pas toujours disponibles sur tous les supports financiers. L'exercice a été fait dans l'objectif de partager l'apprentissage de telles comparaisons avec la place. A noter que la partie Divers étant mutisectorielle, l'exercice n'a pas été réalisé.

	Energies renouvelables, service et efficacité énergétique	Transport et Mobilité durable	Bâtiments bas carbone	Forets Labélisées PEFC
Support financiers retenus dans le calcul	dettes et capital en faveur d'infrastructures		Détention en direct, SCI, dettes	Détention en direct, SCI
Part « verte » dans les investissements de CNP Assurances dans ce secteur à fin 2016	29% à fin 2016 <i>(% de l'énergie renouvelable dans le secteur énergie)</i>	26% à fin 2016 <i>(% des transports ferroviaires dans le secteur transport)</i>	32% à fin 2016 <i>(% des bâtiments labélisés à l'acquisition et à la rénovation)</i>	100% à fin 2016 <i>(% des forêts labélisées PEFC)</i>
Benchmark : Part « verte » dans les scénarios 2°C disponibles	36% à l'horizon 2020 <i>(% des énergies renouvelables en UE, source AIE)</i>	17% des transports individuels et 26% des transports de marchandises à l'horizon 2030 <i>(% des transports ferroviaires, source Ademe)</i>	100% à l'horizon 2050 <i>(% des bâtiments BBC source SNBC)</i>	Pas de benchmark disponible
Accompagnement de CNP Assurances à la stratégie SNBC	Développer les énergies renouvelables pour la production d'électricité, de chaleur et de froid	Encourager le report modal vers le rail	Diminuer la demande en énergie du secteur du bâtiment <i>(voir détail du secteur immobilier partie 2)</i>	Gestion équilibrée entre l'augmentation du bois énergie, les produits biosourcés, tout en préservant la biodiversité et la séquestration de carbone dans l'écosystème forestier <i>(voir détail du secteur foret partie 2)</i>

Convergence CNP Assurances vers un scénario 2°C







Retrouvez-nous sur cnp.fr

Accédez directement à votre espace : particulier, partenaire, candidat, journaliste, actionnaire, analyste/investisseur.

Téléchargez nos publications : rapport annuel, bilan RSE, document de référence...

Suivez-nous

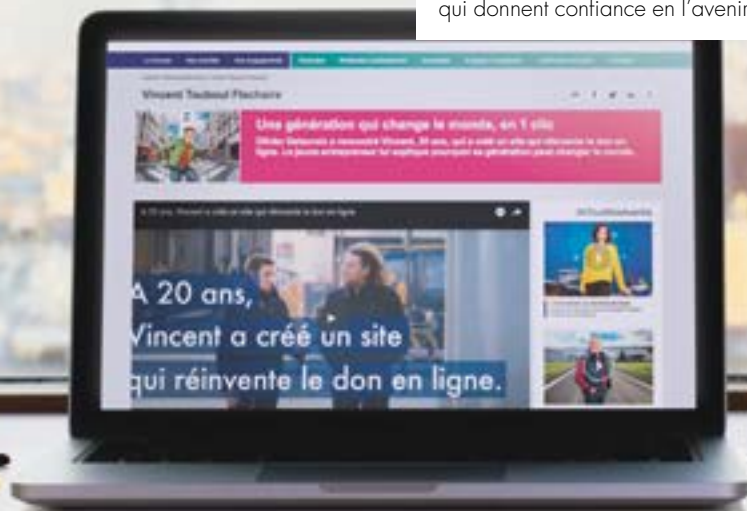
-  @CNP_Assurances
-  [cnpassurances.officiel](https://www.facebook.com/cnpassurances.officiel)
-  [linkedin.com/company/cnp](https://www.linkedin.com/company/cnp)
-  [youtube.com/c/CnpFr_officiel](https://www.youtube.com/c/CnpFr_officiel)

Amusez-vous sur cespetiteschoses.fr

Vous apprendrez des petits gestes simples qui vous aideront à vivre bien, longtemps.

Découvrez nos films #ATousNosAvenirs

CNP Assurances rend hommage à tous ceux qui ont eu l'audace de donner un virage surprenant à leur vie, à se réinventer... Quatre histoires filmées par Olivier Delacroix qui donnent confiance en l'avenir.



assurer tous les avenirs